

Rapport
Débat d'orientations budgétaires
2 0 2 5

Budget primitif Ville et Budgets primitifs annexes

Conseil municipal du
Mercredi 12 février 2025

Table des matières

Préambule : qu'est-ce que le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) ?	4
I. Le contexte économique et monétaire d'élaboration du Budget Primitif 2025	4
1. Le cadre international et européen : entre résilience et incertitudes	4
2. Le contexte macroéconomique et budgétaire national : un plan drastique d'économies pour réduire le déficit public.....	8
3. Niveau local : vers un effort disproportionné des collectivités pour résorber le déficit public ?	11
II. La trajectoire budgétaire de Vitry-sur Seine en 2025	14
1. Trajectoire budgétaire en fonctionnement	15
A. Structure de la section de fonctionnement.....	15
B. Evolution des dépenses de fonctionnement au BP 2025	19
C. Evolution des recettes de fonctionnement au BP 2025	21
D. Evolution croisée des dépenses et recettes de fonctionnement	22
2. Trajectoire budgétaire en investissement	23
A. Structure de la section d'investissement.....	23
B. Evolution des dépenses et recettes d'investissement au BP 2025	23
C. Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) : 2025-2029.....	25
D. Evolution de l'endettement.....	26
III. Orientations budgétaires de la Ville de Vitry-sur-Seine	29
1. Ressources humaines	29
2. Œuvrer pour une ville émancipatrice et citoyenne.....	31
A. L'éducation, la petite enfance & l'enfance au cœur des priorités communales.....	31
B. Notre jeunesse est notre richesse.....	32
C. Une politique sportive ambitieuse	33
D. Promouvoir le lien social et une vie associative audacieuse.....	34
E. Promotion de la diversité culturelle et artistique pour mieux comprendre le monde	36
F. Numérique : la ville s'équipe.....	37
3. S'inscrire dans une métropole responsable et durable.....	38
A. Entretien et moderniser notre patrimoine bâti	38
B. La propreté : une action quotidienne.....	38
C. Une politique de la ville à défendre	39
D. Agir pour la tranquillité publique	40
4. S'inscrire dans une métropole durable et responsable.....	42
A. Un développement urbain responsable	42
B. Faire évoluer les mobilités.....	45
C. Le développement économique et commercial pour une ville vivante	45
D. Développer la nature en ville et agir pour l'environnement	46

5.	Vivre la solidarité au quotidien.....	47
A.	La solidarité au cœur de nos actions.....	47
B.	Droit au logement pour toutes et tous.....	49
C.	La santé un bien précieux.....	50
IV.	Budgets Annexes	51
1.	CMPP	51
2.	Restauration municipale.....	52
3.	CMS.....	53
4.	Cinéma municipal	55

Préambule : qu'est-ce que le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) ?

Le débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) présente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élu.e.s sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote ultérieur du budget primitif.

En matière financière et budgétaire, les travaux du Conseil municipal sont principalement conditionnés par le vote du budget primitif dont la portée est annuelle. Il s'agit d'un document budgétaire prévisionnel, établissant des prévisions de crédits en recettes et en dépenses. Le cycle budgétaire de la Commune est rythmé par d'autres étapes au travers de budgets d'ajustements de crédits prévisionnels (Décisions modificatives D.M. ; Budget supplémentaire B.S.) ou l'adoption du Compte administratif (C.A.), étape qui retrace en juin de chaque année la manière dont le budget de l'année antérieure a été réalisé.

Le débat d'orientations budgétaires constitue ainsi la première étape de ce cycle budgétaire, s'appuyant sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) aux rubriques encadrées par la loi NOTRe du 7 août 2015 enrichie de ses décrets d'application.

La tenue du débat d'orientations budgétaires est ainsi rendue obligatoire conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Conformément aux textes précités, le ROB sera publié sur le site internet de la Commune et rendu ainsi accessible à tout citoyen ou tiers intéressé. Il est appelé à faire l'objet d'un vote délibératif portant sur la prise d'acte du débat.

Le vote du budget 2025 (Budget primitif Ville et budgets annexes) se déroulera avant le délai légal du 15 avril 2025 et dans le délai de deux mois ouverts par la date du présent débat d'orientations budgétaires.

Outre le budget principal « ville », ce rapport abordera enfin les quatre budgets annexes gérés par la commune à savoir :

- ✓ Le budget annexe du Centre-Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.) ;
- ✓ Le budget annexe de la Restauration municipale ;
- ✓ Le budget annexe du Centre municipal de santé (C.M.S.) ;
- ✓ Le budget annexe du Cinéma municipal.

I. Le contexte économique et monétaire d'élaboration du Budget Primitif 2025

1. Le cadre international et européen : entre résilience et incertitudes

L'année 2024 a été marquée par une intensification des crises géopolitiques alimentant une incertitude persistante. L'escalade du conflit israélo palestinien a retenue l'attention internationale,

exacerbant une instabilité déjà forte au Moyen-Orient. Parallèlement, le conflit russo-ukrainien s'est enlisé dans une impasse, continuant de peser sur les relations internationales et les marchés de l'énergie.

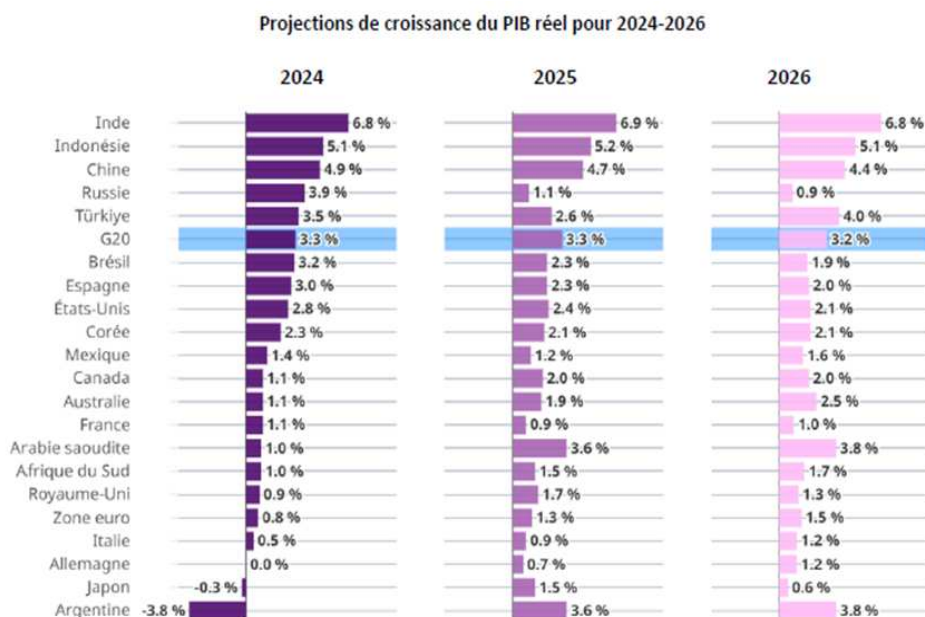
L'économie mondiale a enregistré une croissance modérée, avec un taux d'expansion estimé à environ 3,3 %, comparable à celui de 2023. Cette reprise a cependant montré des disparités significatives selon les pays et les secteurs. L'inflation a progressivement reculé vers des niveaux plus maîtrisés, se rapprochant des objectifs des banques centrales dans la plupart des grandes économies. Parallèlement, les tensions sur les marchés du travail se sont légèrement apaisées, bien que les taux de chômage soient restés proches de leurs niveaux historiquement bas.

Malgré ces progrès, des risques majeurs continuent de peser sur les perspectives économiques mondiales.

L'intensification des tensions géopolitiques, une inflation plus persistante que prévue en fin d'année, et des vulnérabilités accrues sur les marchés financiers représentent autant de défis susceptibles de compromettre cette dynamique positive.

Une croissance mondiale modeste stabilisée à 3,3 % en 2025

La croissance du PIB mondial devrait légèrement s'affermir, s'établissant à 3,3 % en 2025 en glissement annuel et restant stable à ce niveau jusqu'en 2026. Cette prévision est soutenue par la croissance continue des économies non-membres de l'OCDE, notamment en Asie émergente, qui demeure le principal moteur de la croissance mondiale. Cependant, dans les économies de l'OCDE, la croissance du PIB devrait rester modeste par rapport aux niveaux d'avant la pandémie, avec un taux projeté à 1,9 % en 2025 et 1,9 % en 2026.

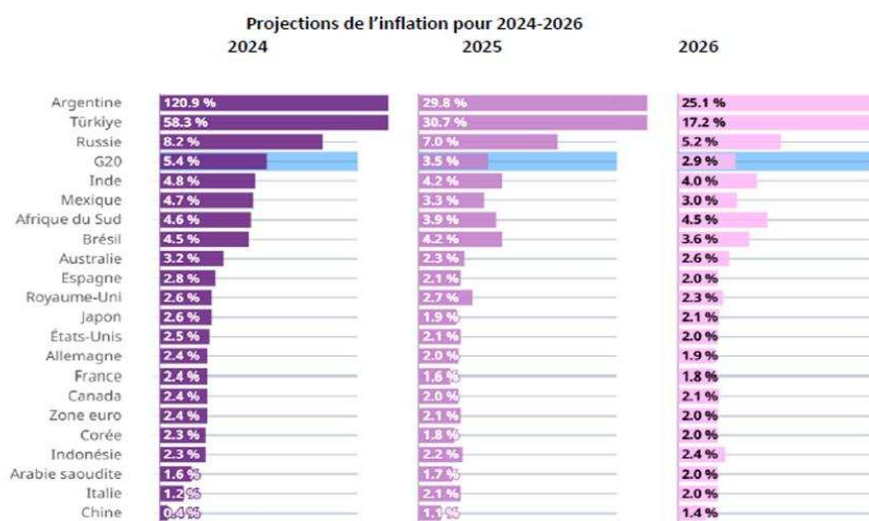


Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024 – FCL Gérer la Cité

Les projections de l'inflation

L'inflation mondiale a poursuivi sa baisse en 2024, soutenue par la modération des prix des produits alimentaires, de l'énergie et des biens. Toutefois, dans le secteur des services, les prix subissent une augmentation persistante atteignant environ 4 % dans l'économie médiane de l'OCDE.

Les prévisions pour le G20 indiquent que la hausse des prix à la consommation devrait continuer de diminuer pour revenir à l'objectif de 2 % d'ici fin 2025 ou début 2026 dans la majorité des grandes économies.



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024 – FCL Gérer la Cité

Croissance et inflation dans la Zone Euro

Selon les projections du mois de décembre de la BCE, l'économie de la Zone Euro devrait progresser modérément dans les années à venir. Après une croissance de 0,7 % en 2024, elle devrait augmenter à 1,1 % en 2025, 1,4 % en 2026, avant de se stabiliser à 1,3 % en 2027. Cette révision à la baisse par rapport aux projections de septembre 2024 est due à une faible demande intérieure et un recul des investissements au premier semestre 2024. Cependant, des facteurs favorables, comme la consommation des ménages soutenue par l'augmentation des salaires réels et l'impact des fonds européens du programme Next Generation EU (NGEU) jusqu'en 2027, pourrait stimuler la demande intérieure.

Projections de croissance du PIB et de l'inflation en Europe :

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB en volume	0,5	0,7	1,1	1,4	1,3
IPCH	5,4	2,4	2,1	1,9	2,1
IPCH hors énergie et produits alimentaires	4,9	2,9	2,3	1,9	1,9

Source : Projections BCE, décembre 2024 – FCL Gérer la Cité.

Inflation dans la Zone Euro : L'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) devrait enregistrer une augmentation temporaire fin 2024 sous l'effet des prix de l'énergie, avant une stabilisation à 2 % dès le deuxième

trimestre 2025. En 2025-2026, les prix de l'énergie devraient rester modérés, bien que les prix des services continuent de ralentir, et les politiques climatiques pourraient entraîner une hausse ponctuelle des prix en 2027.

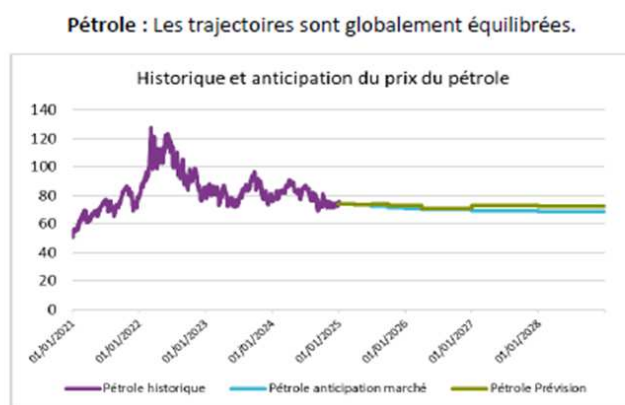
Politique monétaire de la BCE

La BCE a opéré quatre hausses de taux de 25 points de base pendant l'année 2024. Toutefois, avec l'inflation proche de l'objectif, une réduction progressive des taux d'intérêt est attendue. Selon les économistes, le taux de dépôt sera probablement abaissé à 2 % d'ici le second trimestre 2025 contre 3% actuellement. Malgré la hausse récente de l'inflation, la baisse des taux directeurs devrait continuer, mais les responsables de la BCE restent prudents quant à la rapidité des réductions, en raison des tensions géopolitiques et des inquiétudes sur les salaires et les bénéfices. Selon leurs dernières déclarations, Ils ont indiqué qu'ils étaient prêts à ramener les coûts d'emprunt à un niveau neutre qui ne restreigne ni ne stimule l'activité économique.

Contexte politique et économique aux États-Unis

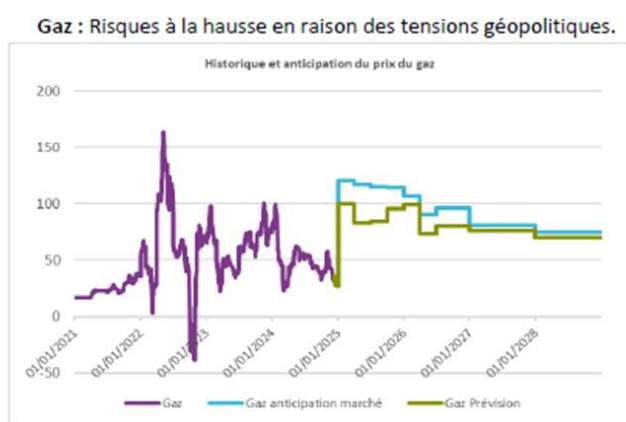
Aux États-Unis, la politique de la FED pourrait ralentir ses baisses de taux, influencée par des incertitudes liées aux politiques économiques du gouvernement Trump, telles que la fiscalité et les réformes économiques. La politique protectionniste de Trump pourrait alimenter l'inflation, ce qui rendra les baisses de taux moins probables à court terme.

Les prix de l'énergie : un facteur clé pour les perspectives économiques



Source : Prix du baril de pétrole (USD) - FCL Gérer la Cité - Bloomberg

L'incertitude concernant les prix des matières premières énergétiques, notamment du pétrole et du gaz, continue de peser sur les prévisions économiques mondiales. Des tensions liées à l'expiration de l'accord de transit entre l'Ukraine et la Russie et des retards dans les projets de gaz naturel liquéfié (GNL) pèsent sur l'offre.



Source: Prix du Gaz naturel (UK) - FCL Gérer la Cité - Bloomberg

Effets des variations de prix de l'énergie

Les fluctuations des prix de l'énergie affecteront principalement l'inflation et la croissance économique. Une hausse des prix du gaz pourrait accélérer l'inflation, notamment dans l'UE, et perturber la compétitivité des exportations, affectant ainsi la reprise économique. Le prix des matières premières

pourrait diminuer de 5 % en 2025 et de 2 % en 2026, avec des baisses principalement liées au pétrole, mais partiellement compensées par l'augmentation des prix du gaz.

2. Le contexte macroéconomique et budgétaire national : un plan drastique d'économies pour réduire le déficit public

En France, le déficit budgétaire a atteint en 2024 162,8 milliards d'euros soit 6,1% du PIB, motif de la politique d'austérité portée par le gouvernement, qui serait rendue nécessaire pour répondre à la dégradation des finances publiques, alors qu'elle risque de freiner davantage la croissance. Sur le plan politique, le climat est instable avec la dissolution de l'Assemblée nationale de juin 2024, et la censure du Premier ministre. L'agence de notation Moody's a abaissé la note de crédit de la France, et rendements des obligations souveraines françaises ont atteint des niveaux historiquement élevés, s'alignant pour la première fois sur ceux de pays comme la Grèce. En novembre 2024, le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,03 %, égalant celui de son homologue grec, un fait inédit dans l'histoire des marchés obligataires.



Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%

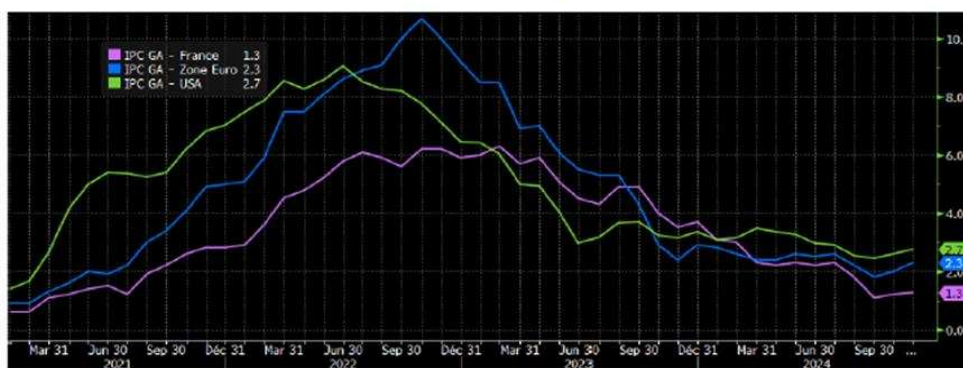
La **croissance** ne devrait pas dépasser +1,1% en moyenne d'ici 2026. En 2023, le rebond post covid s'est achevé et la croissance française a été limitée avec +0,9% en euros constants (2,6% en 2022). En euros courants (avec prise en compte des effets de l'inflation), le PIB a progressé en 2023 de 6,3% (5,9% en 2022).

Dans le cadre du PLF 2025, le gouvernement a révisé à la baisse ses prévisions de croissance par rapport à la dernière loi de finances. Une **croissance**

de 1,1% /an est prévue en 2024 et 2025, nettement en dessous des prévisions de la dernière loi de finances.

En 2025, l'**inflation** diminuerait de nouveau pour s'établir à 1,6 % en moyenne annuelle, après 2,4 % en 2024. Ce recul s'expliquerait en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie. En 2026, l'inflation totale et l'inflation hors énergie et alimentation s'établiraient respectivement à 1,7 % et 1,9 %. Enfin, en 2027, l'inflation se situerait à 1,9 %, et l'inflation hors énergie et alimentation à 1,8 %.

Évolution de l'inflation depuis 2021



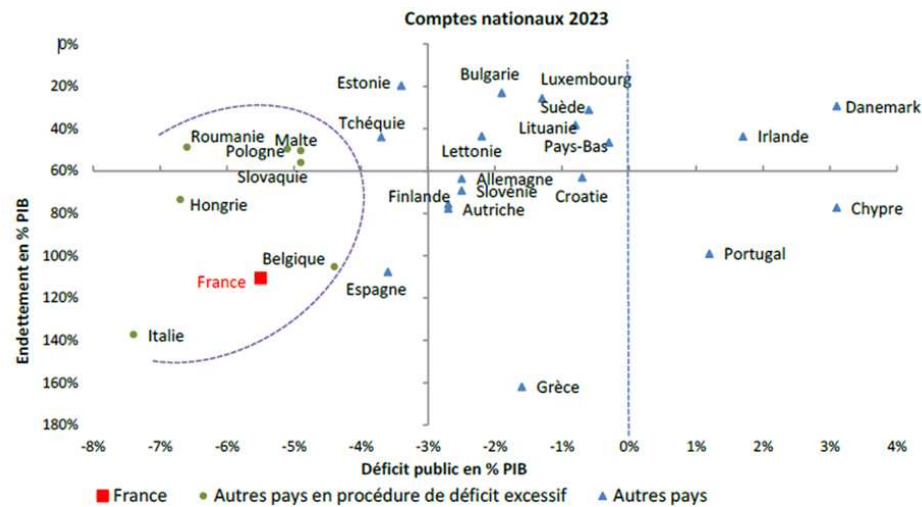
Source : FCL gérer la cité, Bloomberg

Une situation dégradée qui conduit l'Europe à déclencher une procédure pour déficit excessif.

Les États membres de la zone Euro doivent s'inscrire dans le cadre de règles budgétaires communes à travers le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG) et le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC).

Le Pacte de Stabilité et de Croissance prévoit notamment pour la France un plafond de déficit à 3% du PIB et de dette publique à 60% du PIB.

Si ces règles ont été suspendues depuis 2020, d'abord en raison de la crise COVID, puis de la guerre en Ukraine, elles ont été réactivées en 2024 avec une procédure adaptée. La Commission européenne a ouvert depuis le 26 juillet 2024, une procédure pour déficit excessif envers plusieurs Pays dont la France. Si on croise le niveau d'endettement et de Déficit, la France se situe en avant dernière position devant l'Italie.



Source : FCL – Gérer la Cité

Les États sous procédure de Déficit excessif doivent soumettre à la Commission Européenne un plan budgétaire à moyen terme avant le 20 septembre. Dans le contexte actuel, le gouvernement a demandé un report à fin octobre de ce délai. En retour, la commission présentera une trajectoire de référence pour l'évolution des dépenses des États membres dont la dette est supérieure à 60% du PIB et le déficit supérieur à 3%, cette trajectoire devant permettre un ajustement structurel d'au moins 0,5% du PIB / an.

Le non-respect d'une trajectoire de redressement expose la France à des sanctions allant jusqu'à 0,1% du PIB par an soit environ 2,8 Md€ / an.

Le PLF contient dans sa version initiale 60,6 Md€ de mesures dont 41,3 Md€ en dépenses au sein desquelles plusieurs d'entre elles auront un fort impact sur les collectivités locales :

- Hausse du taux de la CNRACL de 4 points
- Mesures ciblées sur les collectivités locales pour une estimation du gouvernement de 5 Md€, peut être ramenées à 2,2Md€ par le gouvernement Bayrou.

TOTAL DES MESURES - Md€	60,6
Moindres dépenses par rapport au tendenciel	41,3
Moindres dépenses de l'Etat et de ses opérateurs	21,5
dont mesures non documentées à venir par amendement	5
Rétablissement des comptes de la Sécurité Sociale	14,8
dont réduction du déficit de la CNRACL	2,3
dont report au 1er juillet de l'indexation des retraites	3,6
dont réduction de dépenses fiscales	4,7
dont freinage de la trajectoire des dépenses d'assurance maladie	3,8
Modération des dépenses des collectivités locales	5
dont Prélèvement fonds de réserve	3
dont Gel de la TVA	1,2
dont Réduction du FCTVA	0,8
Hausse des recettes	19,3
Hausse des contributions sur les entreprises	13,6
dont contrib. exceptionnelle sur les bénéfices des gdes entreprises	8
dont mesures non documentées à venir par amendement	1,5
dont suspension de la baisse de la CVAE	1,1
Fiscalité des particuliers	5,7
dont contribution temporaire sur les très hauts revenus	2
dont hausse des taxes sur l'énergie	3

Source : FCL – Gérer la Cité – PLF 2025

3. Niveau local : vers un effort disproportionné des collectivités pour résorber le déficit public ?

Le PLF 2025, dans sa version initiale ou en cours de négociation, se traduit par un effort disproportionné demandé aux collectivités locales..

Mesures prévues dans le PLF	Impact pour les collectivités
Baisse des dotations compensant la suppression de la taxe professionnelle	➤ -202 M€ sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et -57 M€ du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) ➤ Réduction supérieure à 10 fois à celle de l'année dernière
Réduction du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA):	➤ Passe de 16,4% à 14,8% pour les dépenses éligibles ➤ S'applique aux dépenses réalisées en 2024 et 2025 (mesure rétroactive) ➤ Assiette des dépenses éligibles réduite. Ne sont plus éligibles au FCTVA: dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, des réseaux, de solutions relevant de l'informatique en nuage et du numérique ➤ Impact sur les recettes de fonctionnement et risque d'un recours plus important à l'emprunt
Gel de la Dotation Globale de fonctionnement:	➤ Génère un coût de 500 M€ dont 350 M€ pour le bloc communal

	➤ Avant 2024, la baisse des dotations au cours des 115 dernières années a engendré des pertes cumulées à hauteur de 71 Md€ pour les collectivités locales
Hausse de la CNRACL(retraite des fonctionnaires territoriaux & hospitaliers)	➤ Hausse de 4 points du taux de cotisation retraites ➤ coût pour les collectivités 1,3 Md€
Prélèvement au profit d'un fonds de réserve : art 64 PLF 2025	Le montant du prélèvement d'une année N (2025) est égal à la différence positive entre : ➤ Le déficit prévisionnel prévu en loi de finances au titre de N-1 (2024) calculé pour les collectivités locales à partir du déficit des APUL inscrit en loi de finances et retraité des ODAL. Il s'agirait de 0,2 pb du PIB soit 1,8 Md€ au titre de 2024. ➤ Le solde effectif N-1 déterminé à partir des comptes nationaux annuels provisoires qui paraissent habituellement fin mai. Si les prévisions de Bercy se révélaient exactes, le déficit des collectivités locales atteindrait 0,7 pb PIB soit 16 Md€. ➤ Il est plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement (1) du budget principal sur la base du dernier compte clos connu. ➤ Le montant (3 milliards € pour l'année 2025) est déterminé par un arrêté ministériel. Seraient exclues du prélèvement : ☐ communes : les 250 premières communes classées DSU ☐ les 2500 premières communes éligibles à la DSR cible ☐ Groupements : les 300 premiers EPCI classés en fonction de la somme du rapport à la moyenne du potentiel fiscal et du rapport à la moyenne du revenu par habitant (critère de répartition de la dotation de péréquation de la dotation d'intercommunalité) ☐ les EPT dont l'EPCI n'était pas contributeur au FPIC l'année précédente. ☐ Départements : les 20 premiers départements classés en fonction de l'indice de fragilité sociale utilisé dans le cadre de la répartition de la fraction fixe de 250 M€ de TVA (1ère fraction du « fonds de sauvegarde ») ☐ Régions : les régions non-contributrices l'année précédente au fonds de solidarité régionale (péréquation TVA) : il s'agit de l'outre-mer et de la Corse.



05/12/2024

Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.**



20/12/2024

Promulgation de la **loi spéciale** (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

09/12/2024 Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)

11/12/2024 Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale

16/12/2024 Adoption par l'Assemblée nationale

18/12/2024 Adoption par le Sénat

20/12/2024 Promulgation par le Président de la République



30/12/2024

Promulgation du **décret n°2024-1253** portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



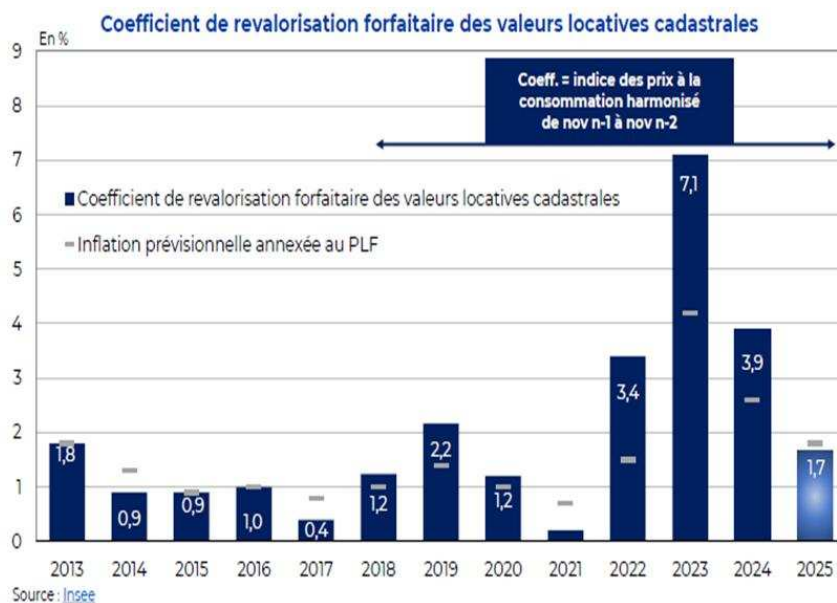
15/01/2025

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat ; vote prévu le 23 janvier

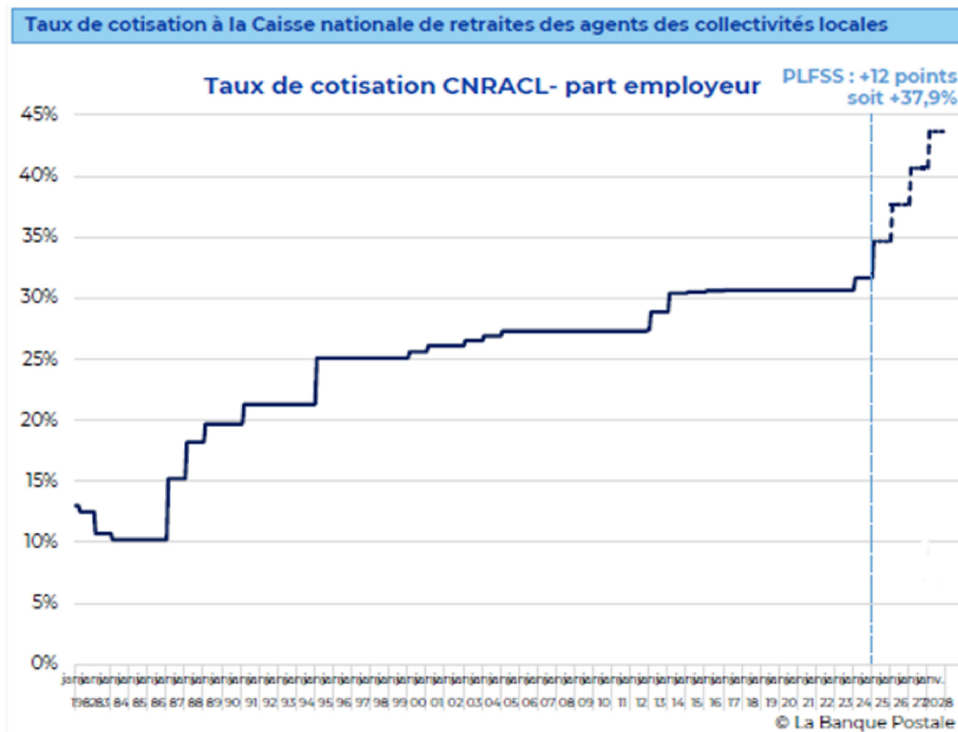


Néanmoins, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sera de 1,7%

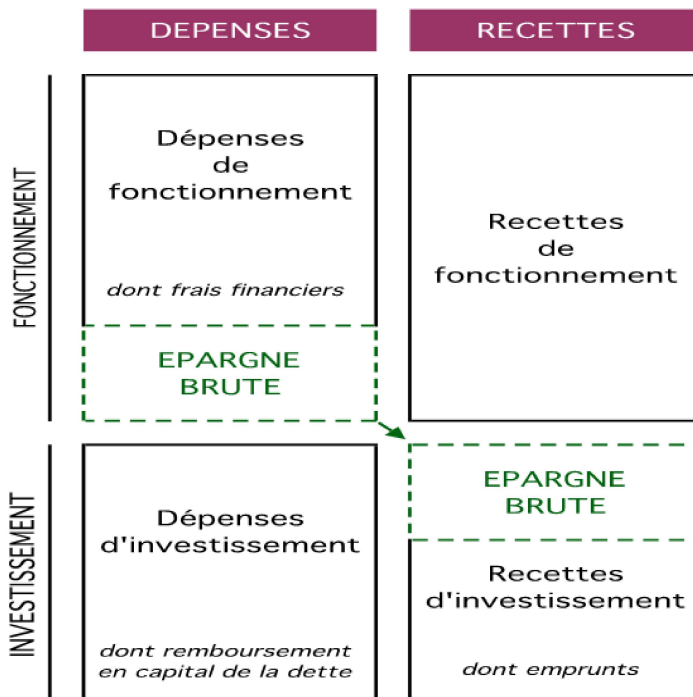
Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Et, une revalorisation du taux de cotisation à la CNRACL de 3 points en 2025, 2026, 2027 et 2028 (qui reste en attente de la signature du décret pour application).



II. La trajectoire budgétaire de Vitry-sur Seine en 2025



Le budget communal est divisé en 2 parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune des sections est votée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Les 2 sections, fonctionnement et investissement, s'articulent par l'épargne prélevée sur les dépenses de fonctionnement puis inscrite comme recette en section d'investissement (autofinancement), selon le schéma ci-dessous. L'épargne une fois le fonctionnement des services publics locaux assuré, permet de rembourser la dette passée contractée par la Commune puis de contribuer au financement des investissements.

L'épargne brute¹ résulte de l'évolution conjuguée des recettes et des dépenses de fonctionnement.

1. Trajectoire budgétaire en fonctionnement

A. Structure de la section de fonctionnement

Le fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services. Ces dépenses de fonctionnement sont financées par la politique fiscale, la politique tarifaire, les transferts financiers de l'Etat ou autres collectivités.

Les recettes doivent être supérieures aux dépenses, pour dégager une épargne qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement, et de financer l'investissement de la collectivité.

a. Dépenses de fonctionnement

Elles sont composées de :

▪ Dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses des collectivités locales et du bloc communal. Les dépenses de personnel représentent, en moyenne, 54% des dépenses de fonctionnement du bloc communal.

▪ Les charges à caractère général :

Deuxième poste de dépenses du bloc communal, les charges à caractère général permettent d'assurer le financement du fonctionnement quotidien des services publics locaux. Elles regroupent ainsi l'essentiel des achats de fonctionnement de la collectivité : matières premières, fournitures, consommables, études, fluides et factures énergétiques, petit équipement, charges locatives, entretien et réparations, assurances, honoraires, publications, transports et déplacements affranchissement et télécommunications, impôts et fiscalité devant être acquittés par la Commune.

▪ Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont le troisième poste de dépenses de la commune et regroupent :

Les subventions versées aux associations

- o La contribution de la Ville aux services d'incendie et de secours
- o Les indemnités et cotisations, frais de mission et formation pour les élu(e)s
- o Les cotisations de la Ville au syndicat intercommunal pour l'informatique municipale (S.I.I.M.)
- o Les cotisations de la Ville au syndicat intercommunal funéraire de la Région Parisienne (S.I.F.U.R.E.P.)
- o Le Fonds de compensation des charges transférés (F.C.C.T.) à l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre. Le FCCT vise à permettre à l'intercommunalité d'exercer les compétences qui lui ont été transférées.
- o La subvention de la Ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

▪ Les charges financières

¹ Définition de l'épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (R.R.F.) sur les dépenses réelles de fonctionnement ($Epargne\ brute = RRF - DRF$).

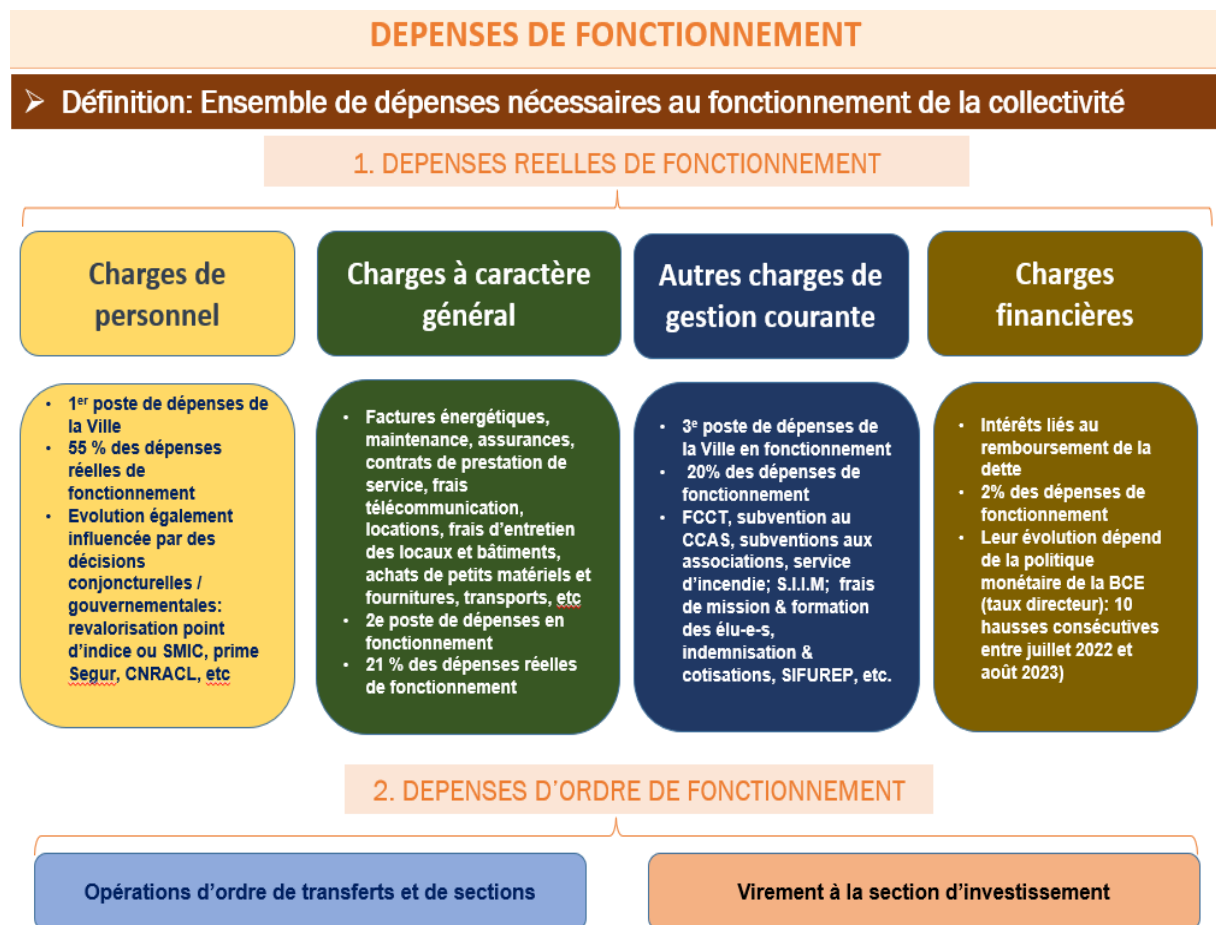
Les charges financières regroupent les comptes qui enregistrent les flux comptables en dépenses essentiellement afférentes au paiement en intérêts de la dette communale. En 2024, les charges financières représentaient 2,2% des dépenses de fonctionnement.

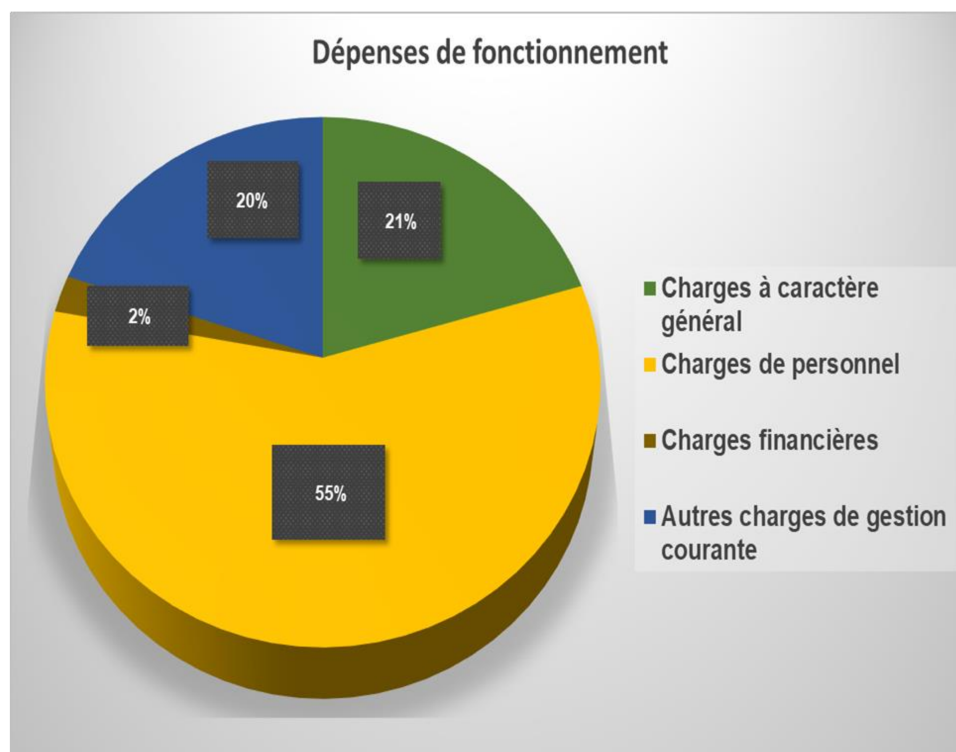
- Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles regroupent les dépenses imprévues par exemple les intérêts moratoires ou amendes fiscales.

- Dépenses réelles de fonctionnement et dépenses d'ordre de fonctionnement

Comptablement, les dépenses de fonctionnement peuvent être réelles (avec décaissement effectif de fonds sonnante et trébuchant) ou d'ordre (opérations et enregistrements purement comptables au sein d'une section ou entre sections fonctionnement/investissement comme par exemple le virement de section à section).





b. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement regroupent l'ensemble des recettes perçues par la collectivité et permettant de financer les dépenses de fonctionnement. Ces recettes n'ont pas vocation à rester à l'actif de la collectivité, c'est-à-dire à des recettes « courantes » (ex. : droits d'entrée dans les piscines). Elles se distinguent des recettes d'investissement qui sont liées à des opérations qui ont vocation à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité (ex. : subvention de l'État pour la construction d'une piscine).

Les recettes de fonctionnement proviennent pour l'essentiel de :

- Les produits des services, du domaine, et des ventes (chapitre budgétaire 70):

Ces recettes sont issues du paiement par les usagers des prestations de services publics tarifées qu'elles soient à caractère social, périscolaire, culturel, des redevances d'enlèvement des ordures ménagères, des droits de stationnement, de location, ces concessions de cimetière.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'une contribution qui ne permet pas de couvrir le coût réel de ces services rendus aux populations. Le financement doit alors être complété par la fiscalité et donc, outre l'utilisateur, par la solidarité locale (impôts locaux) ou nationale (impôts nationaux) du contribuable.

A ces recettes viennent s'ajouter d'autres contributions comme les remboursements de frais (dont les frais de personnel) en provenance des budgets annexe, régies autonomes, CCAS et d'autres organismes

- La fiscalité locale
 - Principale ressource en recettes de fonctionnement, la fiscalité locale comprend :
 - Les recettes fiscales directes : désormais réduites à la taxe sur le foncier bâti et non bâti du fait de la suppression de la taxe d'habitation après la taxe professionnelle
 - Les recettes fiscales indirectes : taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur l'électricité, taxe de séjour, etc

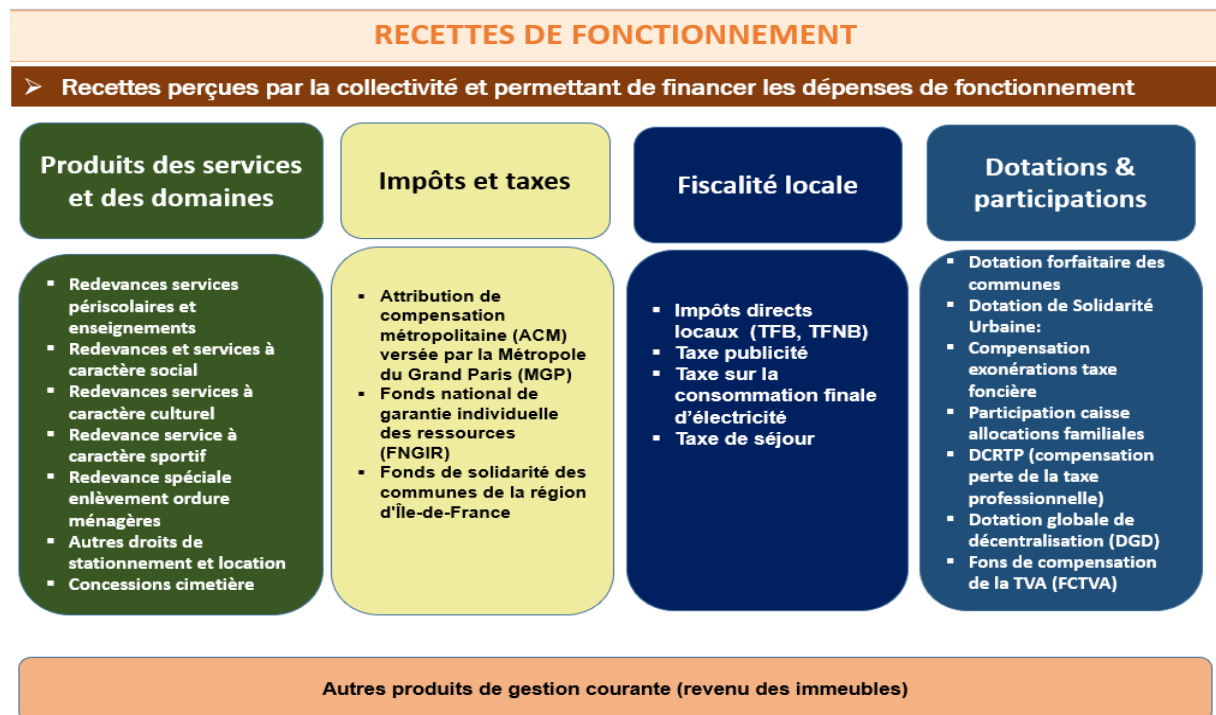
- Les impôts et taxes

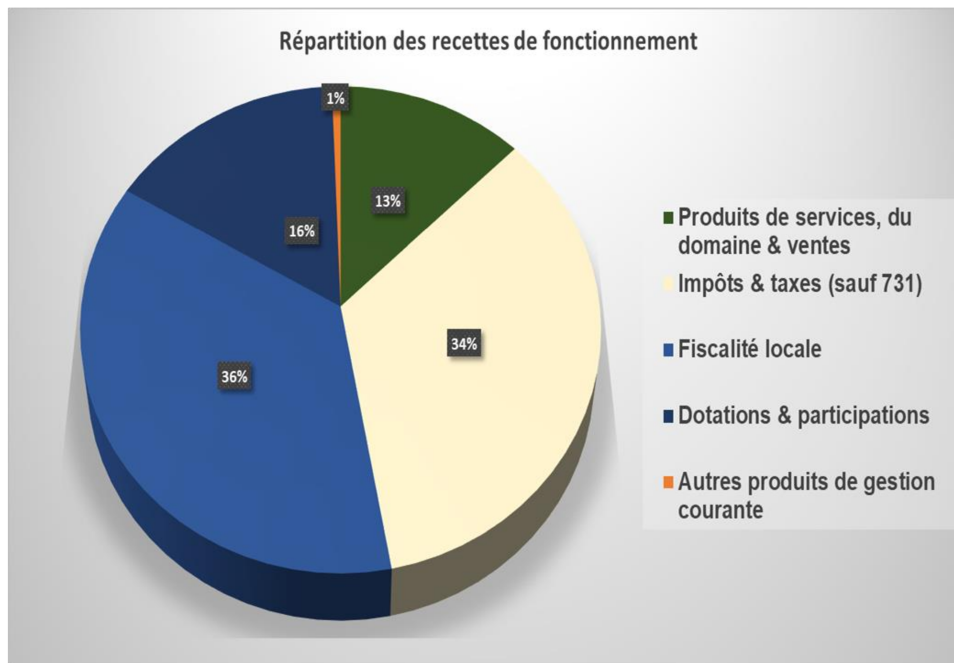
Ce chapitre budgétaire regroupe l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris, le fonds national de garantie individuelle des ressources (F.N.G.I.R.) et le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) .

- Les dotations et participations

Il s'agit principalement des transferts financiers de l'Etat qui se décomposent pour l'essentiel par des dotations (ex : dotation globale de fonctionnement (D.G.F), Dotation de solidarité urbaine (D.S.U.), Dotation globale de décentralisation (D.G.D.), dotation de recensement, dotation pour les titres sécurisés, dotation spéciale instituteur (D.S.I.), etc), par des compensations fiscales suites aux exonérations voire suppressions antérieures de recettes fiscales votées par le Parlement et qui auraient constituées des pertes sans ces compensations. Les transferts financiers de l'Etat peuvent s'opérer également au travers de participations.

Outre des recettes en provenance de l'Etat, ce chapitre budgétaire recense également les participations d'autres collectivités (Régions, Département, autres communes) ou organismes (par exemple Caisse d'allocations familiales C.A.F.)





B. Evolution des dépenses de fonctionnement au BP 2025

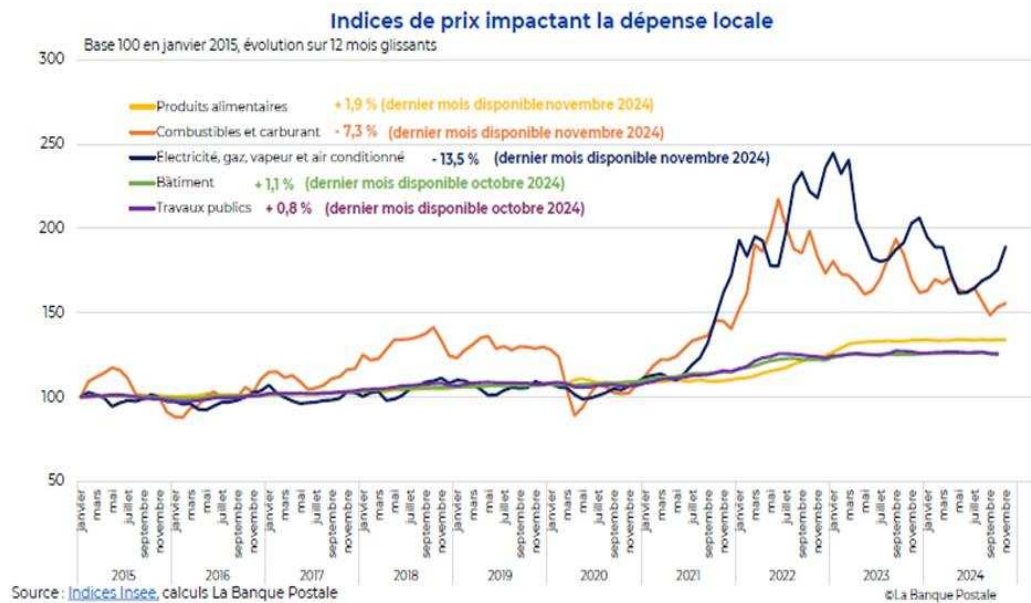
En matière de fonctionnement, l'évolution des dépenses en fonctionnement est caractérisée par une augmentation au cours de ces cinq dernières années, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prov	% variation 2020-2024
Charges à caractère général	29,9	31,2	34,3	37,5	36,0	20,2%
Charges de personnel	97,5	98,3	101,8	106,8	110,4	13,3%
Autres charges de gestion courante	32,7	29,9	29,2	29,5	33,6	2,9%
Charges financières	2,2	2,1	2,2	3,9	4,6	106,3%
Charges exceptionnelles	4,3	6,8	6,6	6,4	0,04	-99,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	176,3	168,4	174,2	184,8	184,8	4,8%
Virement à la section d'investissement	9,7	11,1	11,7	9,2	7,9	-18,5%

Depuis le début du mandat, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 4,8%. La hausse devrait se poursuivre en 2025, du fait d'une inflation encore forte, de la hausse des cotisations CNRACL et des charges financières toujours élevées.

Une inflation particulièrement élevée

En particulier en 2022 (+10,6%), qui explique la forte hausse des dépenses de fonctionnement entre 2022 et 2023 (6%), dont 5% pour les dépenses de personnel et 9% pour les charges à caractère général (qui comprennent notamment les dépenses d'énergie).



L'impact fort des dépenses d'énergie

On observe que ce sont les dépenses de combustibles et d'électricité/gaz/vapeur qui ont le plus augmenté à partir de fin 2021, en raison principalement du conflit russo ukrainien. Une baisse s'est amorcée à partir de fin 2023. Les prix restent toutefois très élevés et une nouvelle hausse semble commencer fin 2024.

Des décisions gouvernementales non suivies de compensation financières pour les communes

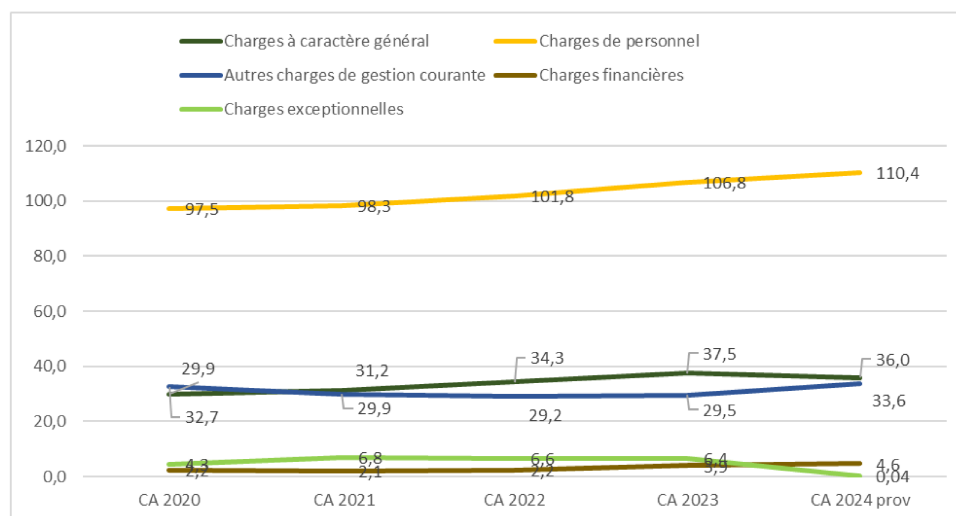
Au cours de ces dernières années, ces décisions ont contribué à la hausse des dépenses de personnel.

Ainsi, le point d'indice a été revalorisé à plusieurs reprises au cours de ces dernières années : +3,5% en juillet 2022, + 1,5% en juillet 2023.

En 2025, il faudra intégrer la hausse prévue des cotisations patronales de la CNRACL de 3 points pendant quatre ans de suite. Ainsi, sur les quatre prochains exercices budgétaires, la hausse annoncée des cotisations est de 12 points ; un niveau sans précédent. Pour les collectivités locales, cette hausse de la CNRACL représente une dépense de 1,75 milliards d'euros.^[1] Pour Vitry, cela représente une dépense supplémentaire de 1,3 M€ en année pleine.

Une augmentation des charges financières entre 2022 et 2024

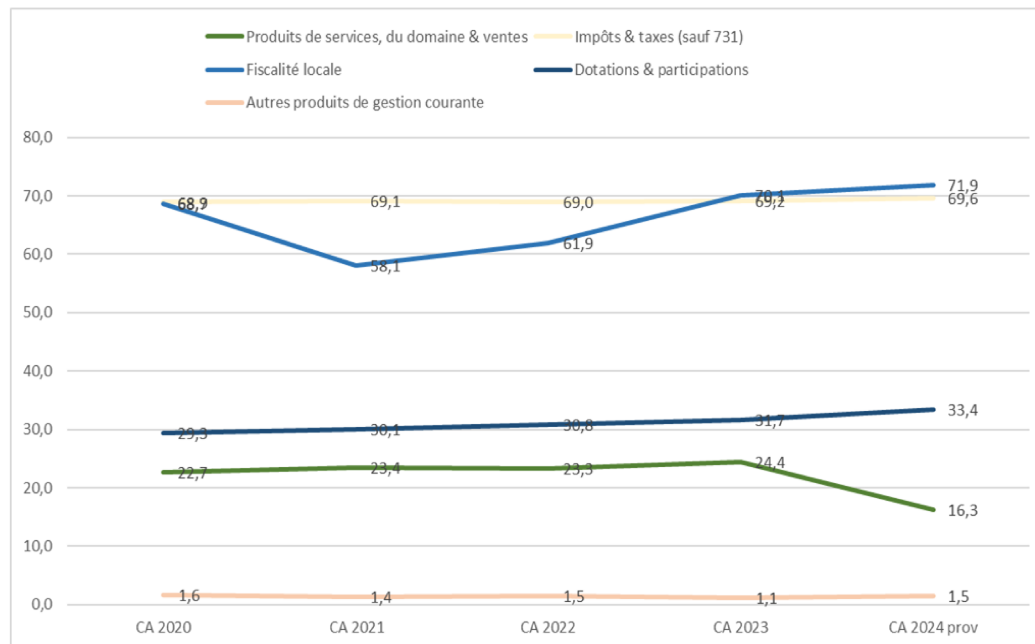
Pour faire face à des niveaux d'inflation très élevés, la Banque Centrale Européenne avait, procédé, à partir de juin 2022, à un relèvement sans précédent de ses taux directeurs. En effet, en quatorze mois, de juin 2022 à septembre 2024, le taux d'intérêt était passé de - 0,5 % (il était négatif depuis 2014) à 4 %. Conséquence : une hausse sensible des taux d'intérêts pour les emprunts contractés par la Ville et un niveau de la dette beaucoup plus élevé. Ainsi, les charges financières dans le budget de fonctionnement de la Ville ont augmenté de 106% entre 2020 et 2024 (passant de 2,2M€ à 4,6 M€ en 2024). Une baisse des charges financières est attendue au budget primitif 2025, résultat d'une part d'une stabilisation de l'inflation (aux alentours de 2%) et d'autre part de la baisse des taux directeur à 3% par la BCE.



C. Evolution des recettes de fonctionnement au BP 2025

Au cours du mandat, les recettes de fonctionnement n'ont pas augmenté. Les comptes 2024 ne sont toutefois que provisoires.

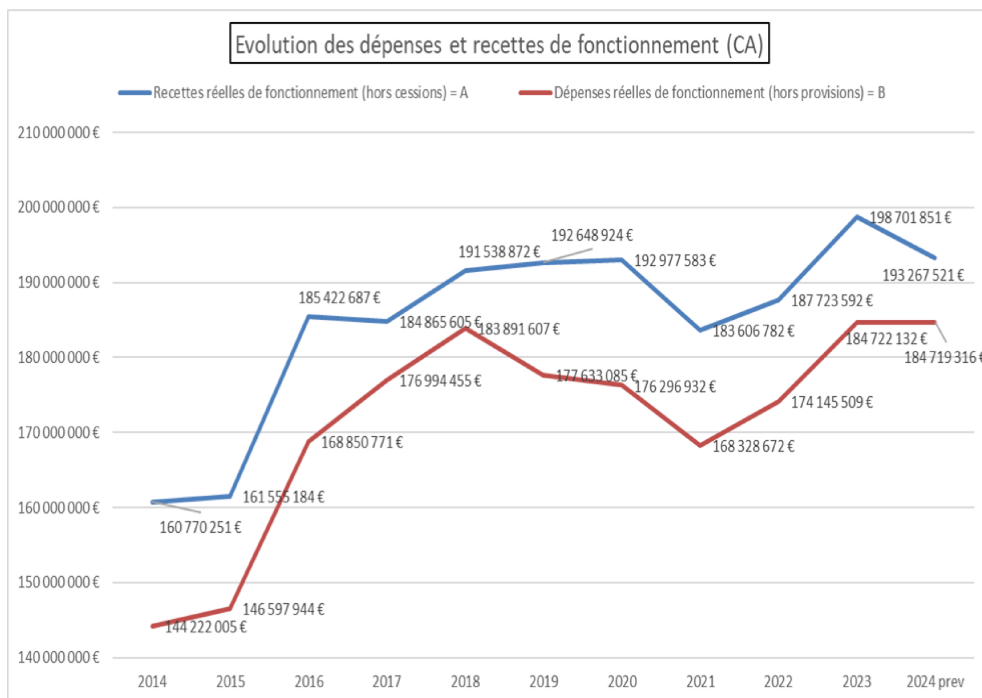
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prov	% variation 2020-2024
Produits de services, du domaine & ventes	22,7	23,4	23,3	24,4	16,3	-28%
Impôts & taxes (sauf 731)	68,9	69,1	69,0	69,2	69,6	1%
Fiscalité locale	68,7	58,1	61,9	70,1	71,9	5%
Dotations & participations	29,3	30,1	30,8	31,7	33,4	14%
Autres produits de gestion courante	1,6	1,4	1,5	1,1	1,5	-5%
Recettes réelles de fonctionnement	193,0	183,6	187,7	198,7	193,3	0%



Les recettes de fonctionnement devraient croître en 2025, du fait principalement de la revalorisation forfaitaire des bases de la fiscalité locale (+1,7%), car à ce stade de préparation du budget 2025 aucune hausse des taux n'est envisagée. Il n'est de même pas envisagé de hausse des tarifs des prestations périscolaires. Par ailleurs, il n'est pas attendu de hausse des dotations en provenance de l'Etat, qui recherche des pistes d'économies, notamment auprès de collectivités territoriales, afin de diminuer son déficit budgétaire.

D. Evolution croisée des dépenses et recettes de fonctionnement

Comme l'indique le graphique ci-dessous, au cours des dix dernières années, les dépenses de fonctionnement ont augmenté à un rythme plus élevé que les recettes de fonctionnement.



Il convient de rappeler que depuis 2014, les dotations ont diminué de 2,8 M€, soit 7,7%, alors que les charges transférées n'ont pas cessé d'augmenter. Cette tendance semble se confirmer à la lecture du PLF 2025 en cours de débat actuellement.

2. Trajectoire budgétaire en investissement

Tout comme la section de fonctionnement, la section d'investissement se décompose en dépenses et en recettes. L'investissement concerne les dépenses et les recettes non récurrentes et qui ont un impact sur l'actif et le patrimoine de la collectivité.

A. Structure de la section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont liées à des opérations qui ont vocation à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité (ex. : construction d'une école).

Elles correspondent pour l'essentiel aux études, travaux, interventions foncières. Outre ces dépenses d'équipements, le deuxième poste budgétaire relève de la dette communale. C'est en effet en dépense d'investissement que la collectivité est tenue d'inscrire (dépense obligatoire sous peine de nullité du budget) les remboursements en capital des contrats d'emprunts souscrits par le passé par la Commune.

Hors remboursements, les dépenses d'investissement des collectivités locales s'élèvent à 65,8 milliards d'euros en 2023, faisant ainsi des collectivités locales le premier investisseur public.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- Subventions d'investissement
- Les produits de cessions
- Le fonds de compensation de la TVA

Il s'agit d'une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinés à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques

- Le virement en provenance de la section de fonctionnement

Il s'agit de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

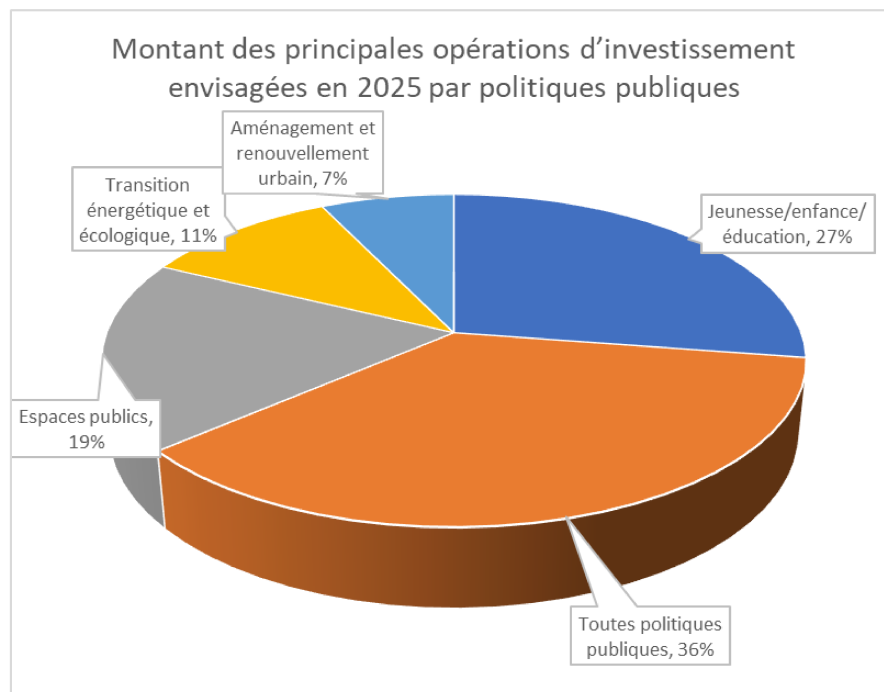
- Les emprunts

B. Evolution des dépenses et recettes d'investissement au BP 2025

1. Principales opérations d'investissement envisagées en 2025

Opérations	Montant des dépenses d'investissement	Politique Publique
1. Construction du Groupe Scolaire Bel Air	8 M€	Jeunesse/enfance/éducation
2. Développement du numérique	6 M€	Toutes politiques publiques

3. Entretien du domaine public	2,7 M€	Espaces publics
4. Aménagement des prairies du Fort	1,9 M€	Espaces publics
5. Optimisation énergétique et adaptation au changement climatique	1,6 M€	Transition énergétique et écologique
6. Entretien courant & gros entretien	1,5 M€	Toutes politiques publiques
7. Mobilier/ matériel	1,8 M€	Toutes politiques publiques
8. Acquisition foncières (et frais)	1,1 M€	Aménagement et renouvellement urbain
9. Participations opération d'aménagement ZAC Seine Gare Vitry (CIN)	1 M€	Aménagement et renouvellement urbain
10. Plan Vélo	0,8 M€	Transition énergétique et écologique
11. Mail Albrecht : création	0,8 M€	Espaces publics
12. Amélioration / adaptation fonctionnelle du patrimoine bâti pour l'ensemble des délégations (dont végétalisation des cours d'école)	0,7 M€	Toutes politiques publiques
13. Renouvellement du parc automobile	0,7 M€	Transition énergétique et écologique
14. Travaux de sécurité et mise en conformité	0,6 M€	Toutes politiques publiques



2. Principales recettes d'investissement au BP 2025

En 2025, sont attendues les recettes de subventions suivantes (ayant fait l'objet de notifications), pour un total de 10,3 M€ :

- CPR avec l'EPA ORSA : 4,3 M€
- Etat : 3,4 M€
 - Dotations à l'investissement local (DSIL & DPV) : 2 M€
 - Fonds vert : 0,7 M€
 - Territoires engagés pour le logement (TEL) : 0,7 M€
- CAF : 1,1 M€
- Région IDF : 0,4 M€
- Métropole du Grand Paris : 0,4 M€
- SIPPEREC : 0,3 M€
- Conseil départemental du Val-de-Marne : 0,2 M€

D'autres recettes sont attendues en matière de dotations (FCTVA) et de cessions immobilières, en particulier. Elles évolueront peu par rapport à 2024.

Enfin, il est prévu un recours à l'emprunt le plus modéré possible, dans le but de ne pas augmenter l'encours de la dette, qui s'élève aujourd'hui à 160 M€.

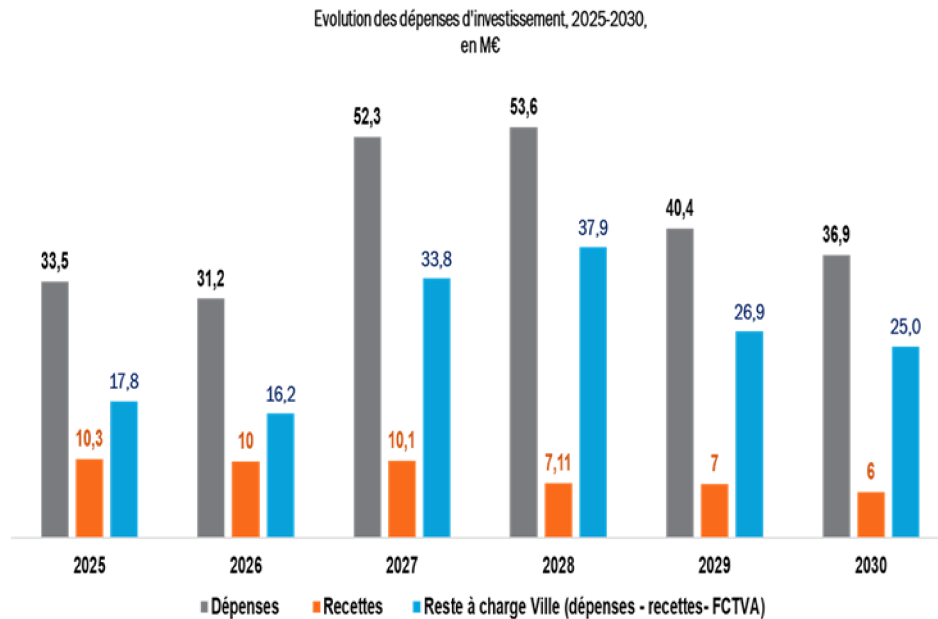
La maîtrise de la dette est un **enjeu municipal majeur**. Elle conditionne les résultats de divers ratios financiers, qui mesure la santé de la collectivité, et qui permettent à la commune de bénéficier de financements performants pour ses investissements.

C. Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) : 2025-2029

La programmation pluriannuelle des investissements, pour la période 2025-2030, comprend :

- Les enveloppes récurrentes (optimisation énergétique, entretien courant et gros entretien, développement du numérique, renouvellement du parc automobile, etc). Elles sont maintenues à leur niveau de 2023/24 (avant arbitrage budgétaire BP 25) + inflation annuelle de 3%
- Les dépenses liées à l'OIN, dont les dépenses pour la ZAC Seine Gare (Groupe Scolaire et Complexe Sportif)
- Les flux Ville EPA ORSA sur la base de la Convention de Partenariat Renforcé (autant en dépenses qu'en recettes)
- Les dépenses du NPRU
- Une estimation des recettes pour les années 2028 à 2030 sur la base d'un ratio de 20% des dépenses, hors dépenses de voirie
- Le FCTVA est maintenu à son niveau actuel : 16%. Il ne prend pas en compte les réformes annoncées dans le cadre du PLF 2025

Les dépenses totales pourraient s'élever à 247,9 M€ entre 2025 et 2030.



Eléments complémentaires prospectifs au titre des soldes d'épargne :

L'encours de la dette a atteint 163 M€, fin 2018. Il se stabilise en 2019 et un désendettement est constaté en 2020. L'encours reste stable entre 2021 et 2024. Eu égard aux capacités de la commune à rembourser cet encours, les ratios de dette ont atteint des valeurs limite qui résultent comme l'a indiqué la Chambre régionale des comptes dans son dernier rapport pour l'essentiel de facteurs exogènes. Il conviendra d'avoir une gestion active de la dette et d'un suivi visant à stabiliser ce niveau d'encours en reconstituant par ailleurs son autofinancement afin d'assurer le financement de la politique d'investissement de la collectivité.

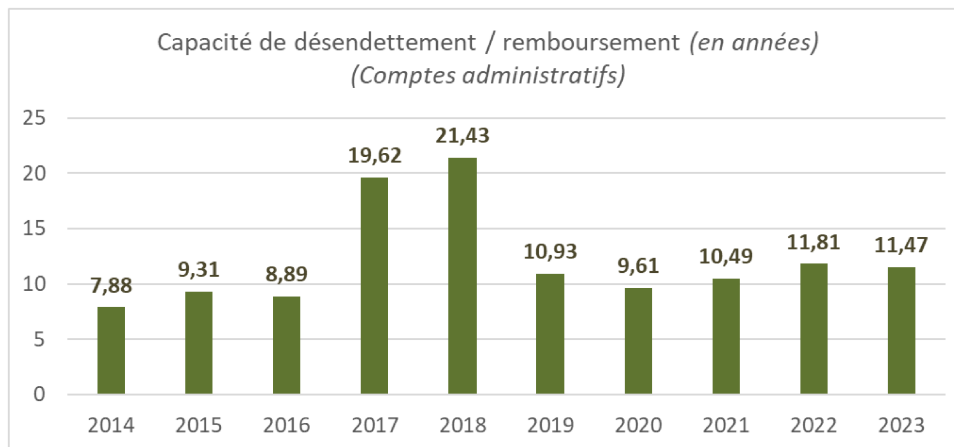
Les soldes d'épargne restent fragilisés par le contexte actuel. L'épargne brute s'élevait à 16,7 M€ en 2020, puis à 15,3 M€ en 2021, 13,6 M€ en 2022, 14 M€ en 2023 et l'épargne nette, malgré le remboursement en capital de la dette, s'établit positivement de 2020 à 2023. L'objectif est d'augmenter l'épargne brute, pour que l'épargne nette reste positive et participe au financement de la politique d'investissement de la Commune, investissements publics attendus par la vitriotes et les vitriots.

D. Evolution de l'endettement

En matière d'indicateur sur l'endettement des communes, on regarde principalement l'encours par habitant et la capacité de désendettement.

L'encours par habitant s'élève à 1 677 € en 2023, contre 1 714 € en moyenne dans les communes de la métropole de la strate 50 000-100 000 habitants. La commune se situe donc en dessous de la moyenne. Cette valeur ne cesse de diminuer depuis 2020.

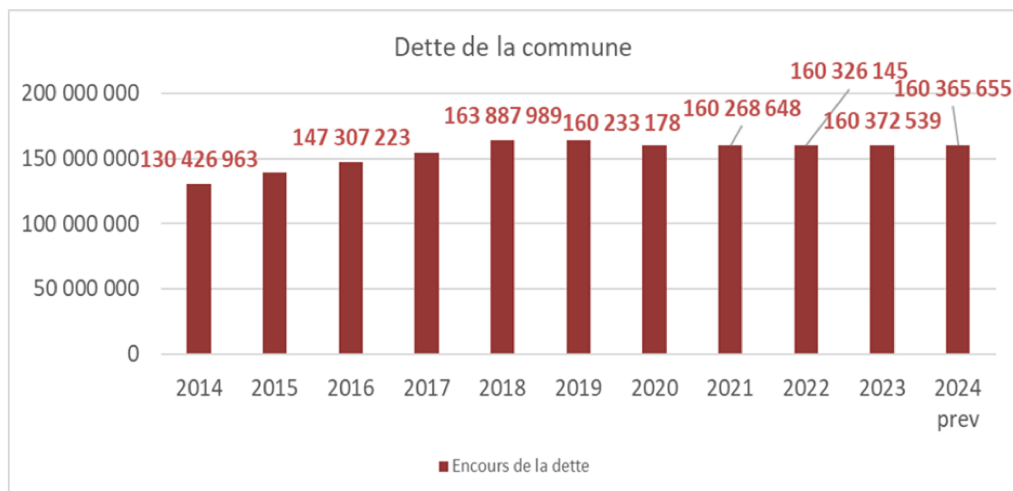
La capacité de désendettement (encours de la dette divisé par l'épargne brute) tend à se maintenir sous la limite de 12 ans, considéré comme seuil d'alerte pour une commune. C'est un objectif majeur pour l'exécutif local.



Au 31 décembre 2024, l'encours de dette de la collectivité s'élève à 160 M€. Cet encours de dette résulte des 41 contrats d'emprunts souscrits historiquement par la collectivité.

Le recours à l'emprunt constitue pour les collectivités locales une recette exclusive en section d'investissement dans les budgets locaux, mais en aucun cas une ressource propre capable d'assurer l'équilibre réel du budget et l'autofinancement des investissements de la ville. De même, les textes légaux en vigueur imposent aux collectivités de devoir mobiliser chaque année suffisamment de ressources propres (hors nouveaux emprunts) pour rembourser le capital des contrats d'emprunts souscrits par le passé. Ceci permet d'éviter les situations de surendettement et empêche les collectivités locales de souscrire de l'emprunt pour rembourser des dettes antérieures (notion d'équilibre réel), créant ainsi un effet boule de neige particulièrement dommageable et difficile à inverser.

Le budget communal respecte ces principes.



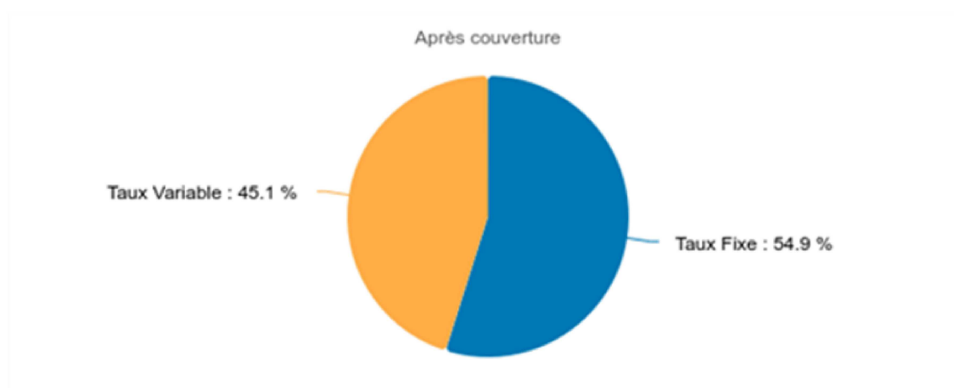
Le programme d'emprunts nouveaux pour 2025 à ce stade de la préparation budgétaire du budget primitif 2025 sera ajusté au plus juste des besoins de financement afin d'équilibrer la section d'investissement. Le niveau devrait être similaire à celui des crédits votés en 2024.

Il convient de noter que l'encours s'est stabilisé depuis 2020, grâce à une gestion active de la dette. Cela permet également de stabiliser le montant annuel de remboursement en capital de la dette autour de 13,5 M€.

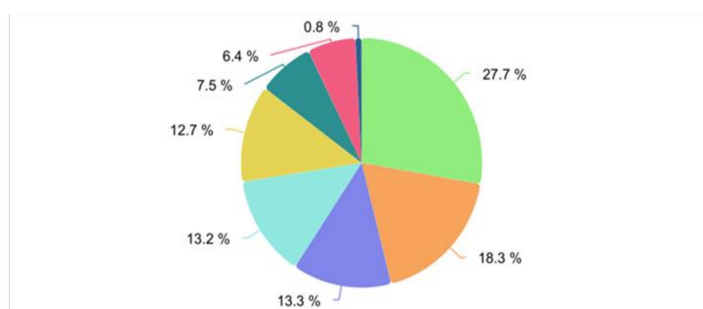
Le taux d'intérêt moyen s'élevait à 2,29%. La durée de vie résiduelle se fixait à 12 ans et 4 mois. Elle correspond à la durée restant avant l'extinction totale de la dette. Cela témoigne d'une dette de durée plutôt courte. La durée de vie moyenne (D.V.M.) exprime la durée moyenne nécessaire au remboursement du capital restant dû, pondéré par son mode d'amortissement. Plus les remboursements sont importants en début de vie d'emprunt, plus la D.V.M. sera réduite au regard de la durée initiale de l'emprunt. Elle s'établit à 6 ans et 7 mois. Cela démontre une capacité de remboursement rapide.

Le taux moyen projeté en 2025 s'établirait à 2,37%, en légère hausse par rapport à 2024. Cela s'explique par les marges bancaires sur les taux variables, qui ont nettement augmenté par rapport à la période d'avant 2022.

La part de prêts à taux fixe représente 54,9% de l'encours.



L'encours est détenu auprès de plusieurs prêteurs. Le principal est La Banque Postale (principal acteur de financement toutes collectivités confondues, LBP et CFFL), mais l'encours est réparti de manière homogène entre les autres prêteurs.



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Caisse Française de financement local	-	27,74	44 477 537,83
Société Générale	-	18,32	29 371 315,70
La Banque Postale	-	13,28	21 298 806,16
Caisse d'Épargne	-	13,22	21 203 023,24
Arkéa	-	12,66	20 303 342,35
Crédit Agricole	-	7,51	12 042 964,16
Caisse des Dépôts et Consignations	-	6,44	10 321 556,59
Banque Nationale de Paris	-	0,84	1 347 109,26
TOTAL			160 365 655,29

De même, il convient de souligner que la dette de la Ville est exempte de tout prêt « toxique ». Cette orientation est à faire perdurer dans le cadre de la gestion active de la dette de la commune.

III. Orientations budgétaires de la Ville de Vitry-sur-Seine

1. Ressources humaines

Les ressources humaines constituent le 1^{er} poste de dépenses de fonctionnement du budget avec 110,4M€ pour 2024, soit plus de 55 % de notre budget.

Condition essentielle de la bonne réalisation des services publics attendus par les habitants, l'évolution de nos effectifs a connu une augmentation continue depuis plusieurs années. Ainsi au 31 décembre 2024, les effectifs permanents de la ville étaient de 1965 agents, contre 1887 agents en 2023.

Si plus de 73,5 % des agents sont des titulaires en 2024, la part des contractuels a connu une augmentation depuis 2023 passant de 282 agents à 367 agents en 2024.

A ces effectifs le nombre d'agents non permanents varient peu d'une année sur l'autre et est d'environ 250 agents. La ville de Vitry n'échappe pas au contexte général de perte d'attractivité de la fonction publique et d'une rude concurrence du secteur privé sur certains secteurs en tension, expliquant ainsi un recours plus important aux contractuels et non permanents pour maintenir le niveau de service public. Pour autant la Ville a déployé tous ses efforts pour assurer les recrutements dont elle a besoin : participation au Forum Emploi en 2024 pour présenter les métiers de la collectivité, forum dédié au métiers de la Petite enfance, présence sur les réseaux sociaux, maintien d'une politique de recrutement de stagiaires et alternants pour capter les jeunes futurs diplômés, des apprentis malgré le désengagement de l'Etat sur ces actions, un programme de formation renforcé notamment celles liées à la sécurité, la prévention, la santé au travail, une politique sociale valorisée (COS, mutuelle, prévoyance, participation transports, une restauration municipale, association sportive ...)

Orientations et perspectives pour 2025 quant aux dépenses de personnel

L'augmentation continue du poste de dépense lié aux Ressources Humaines depuis plusieurs années est le reflet des impacts de la loi de transformation de la Fonction Publique (1607h, Rifseep) et du saupoudrage continu des différentes mesures gouvernementales que les collectivités ont à prendre en charge : hausse du point d'indice, hausse du smic, prime Ségur, prime pouvoir d'achat...

Pour 2025, la construction de notre budget de dépenses de personnel se poursuit dans un climat d'incertitude notamment dans l'attente des mesures gouvernementales sur la hausse des cotisations à la CNRACL, non définies précisément à ce jour, mais que par prudence, nous prendrons en compte pour partie.

De la même manière, les conditions de travail des agents municipaux continueront à être valorisées et améliorées selon les principes suivants :

- **Primauté au statut de la fonction publique territoriale** en donnant priorité au recrutement de fonctionnaires et en favorisant les déprécarisations, notamment des agents contractuels de catégorie C par la voie du recrutement sans concours. A ce titre, 108 agents contractuels de catégorie C ont été déprécarisés entre juillet 2023 et décembre 2024.

- **Revalorisation du régime indemnitaire** : pour valoriser et reconnaître l'ensemble des métiers de la collectivité, et après présentation du bilan du régime indemnitaire (RIFSEEP) mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020, les montants des indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) attribués dans chacun des groupes de fonctions seront ajustés et revalorisés. Ainsi pourraient être intégrés dans le BP 25 des crédits à hauteur de 500.000 euros représentant une revalorisation du RIFSEEP sur 6 mois.
- **Assurer une formation tout au long de la vie professionnelle** : l'effort significatif de formation à l'égard des agents municipaux sera sauvegardé en 2025 Si cet effort a été conditionné du fait de la récente pandémie et la reprise d'activité progressive notamment des organismes de formation et partenaires traditionnels dont l'établissement public du C.N.F.P.T.^[1], la municipalité compte bien conforter les augmentations constatées à compter de 2023 pour l'année 2024. Grâce à un plan pluriannuel de formation continue de nos agents et un service dédié pour accompagner le reclassement des agents.
- **Favoriser la santé publique et celle des agents municipaux** au travers de la participation aux cotisations d'adhésion aux Mutuelles agréés volontairement souscrites par les agents municipaux. Après avoir constaté une stabilisation des bénéficiaires depuis plusieurs années, les agents bénéficiaires (plus de 600) de cette participation financière aux cotisations d'adhésion aux mutuelles par les agents municipaux est en augmentation. En 2024, l'accès à cette participation a été largement ouverte à tous les agents non titulaires dès leur prise de fonction. En 2025, la Ville participera à la prévoyance pour les agents à hauteur de 7 euros. A ce titre un budget de 60 000 euros sera inscrit au BP 25.
- **Des créations de postes** : 18 postes seront créés pour permettre le fonctionnement du nouveau groupe scolaire qui ouvrira à la rentrée septembre 2025, ainsi 240 000 euros seront inscrits afin de permettre ces créations sur 4 mois de fonctionnement. Le poste de coordinateur pour la Maison des Femmes créé en d'année 2024 sera également pris en compte, ainsi que le déploiement de moyens nouveaux au SPADAD et au SIAD pour l'accompagnement à domicile des personnes âgées.

Les éléments de la rémunération

Globalement le projet de budget primitif 2025 se traduira par une légère augmentation des dépenses de personnel (en tenant compte de la sortie des agents du CMPP suite à la signature du CPOM (1,7 millions en dépenses et en recettes).

Cette augmentation visera à financer les mesures traditionnelles auxquelles la municipalité est attachée : déroulements de carrière, développement de la formation des agents, efforts en vue d'accueillir des apprentis, déprécarisation des vacataires et des contractuels,

De même, l'évolution des crédits qui seront soumis au vote en Conseil municipal en matière de dépenses de personnel viseront à tenir compte des mesures nationales qui ont ou pourraient avoir un impact sur le budget du personnel communal. Citons à ce titre notamment les facteurs ci-après :

- Poursuite des mesures liées aux accords SEGUR ;
- Glissement vieillesse technicité (G.V.T.) et ainsi la prise en compte des déroulements de carrière des agents à hauteur de 500 000 euros
- l'augmentation du SMIC à hauteur de 150 000 euros
- l'évolution des cotisations sociales à s'acquitter par la Collectivité, notamment l'augmentation de 3 points (pendant 4 ans) de la cotisation CNRACL : 1,3 million d'euros de surcout.
- La revalorisation du RIFSEEP sur 6 mois (01/06/2025)
- La création des postes nécessaires au fonctionnement de la nouvelle école : 240 000 euros
- La réduction du budget alloué aux vacances et aux heures supplémentaires : - 1 200 000 euros afin de revenir au niveau 2023

2. Œuvrer pour une ville émancipatrice et citoyenne

A. L'éducation, la petite enfance & l'enfance au cœur des priorités communales

a. Répondre aux besoins de la petite enfance :

L'action municipale en matière d'accompagnement du nouveau-né et du petit enfant se traduit par une offre variée des modes de garde, par des équipes de professionnel.les pluridisciplinaires et des activités d'éveil soutenues. Plus de 900 enfants sont accueillis dans les 7 crèches et les 3 haltes garderie de la ville, et par les 170 assistantes maternelles; 200 enfants sont accueillis dans les R.A.M.

Soucieuse de l'accompagnement des professionnels de la Petite Enfance et des familles, la Ville est dotée d'un Lieu d'accueil Parents Enfants (La Parenthèse) et de 2 PMI, et garantit un lien permanent avec les familles au travers les conseils de crèche réunissant, parents, professionnels et élus à l'œuvre dans chaque structure au cours de trois réunions annuelles.

Pour 2025, la Municipalité se fixe comme priorités :

- • D'offrir aux enfants un accueil sécurisé et des activités ludiques et éducatives de qualité en développant encore davantage les activités extérieures ;
- • D'accueillir le maximum d'enfants au regard de nos capacités d'accueil ;
- • De faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ;
- • De continuer à impliquer les parents dans la vie des structures ;
- • De se mobiliser pour l'implantation d'une cinquième crèche départementale sur le territoire ;
- De poursuivre le développement des projets intergénérationnels notamment dans les crèches du 8 mai et Edouard Vaillant en lien avec les résidences autonomie (temps de lecture, potager)
- De poursuivre les actions dédiées à améliorer l'attractivité des métiers de la petite enfance et nos capacités de recrutement
- De poursuivre l'accompagnement des personnels par l'organisation d'une journée pédagogique commune, l'attribution du bonus attractivité, et le partenariat avec des établissements de formation aux métiers de la petite enfance
- De présenter le nouveau projet d'établissement et notamment le projet éducatif
- L'acquisition des jeux, jouets, structures de motricité et mobiliers adaptés aux enfants.

Pour 2025, les crédits en fonctionnement consacrés à ce service seront affirmés, notamment pour l'alimentation qui représente près de 70% des dépenses. Ainsi, malgré la hausse du coût des denrées alimentaires, les efforts se maintiendront par l'augmentation au recours aux produits en haute valeur environnementale (Bio, AOC, etc.) conformément aux objectifs fixés par la loi Egalim.

b. L'éducation :

La politique éducative est une composante essentielle des engagements municipaux. Elle mobilise la part la plus importante du budget de fonctionnement de la Ville et prend en compte l'évolution des besoins scolaires et périscolaires induits par la croissance démographique de la Ville. En maintenant sa capacité d'intervention, la Ville conservera son haut niveau d'accompagnement des familles pour encourager l'égal accès à l'éducation. Une programmation ambitieuse d'investissement visant à pérenniser notre patrimoine scolaire est mise en œuvre et sera déployée durant tout le mandat.

Une très large part des services proposés par la Ville relève de la compétence obligatoire qu'elle exerce en matière de gestion des écoles maternelles et élémentaires. En 2025, les dépenses consacrées à l'école sont de 2 435 100 € (hors fluides et coût RH).

La dernière estimation quant au coût net annuel d'un élève demi-pensionnaire et fréquentant les activités périscolaires s'élevait à 5 300 € en maternelle et 3 700 € en élémentaire.

9 235 élèves sont accueillis dans les 41 écoles communales.

La Ville complète son action sur les périodes **périscolaires**, le mercredi et pendant les congés en mettant à la disposition des enfants et des adolescents des structures proposant des activités de loisirs de qualité en lien avec le projet éducatif municipal et le projet éducatif de territoire (Fête du jeu, Carnaval, Olympiades et Paralympiques, Fête de l'Enfance, Journée Internationale des droits de l'Enfant, crédits pédagogiques). Ainsi, la Ville dispose de 21 centres de loisirs maternels, 11 structures primaires, 3 ludothèques ainsi que 11 centres de loisirs de quartiers gratuits implantés dans les grands ensembles.

Au total, ce sont près de 765 enfants qui fréquentent les centres de loisirs maternels le mercredi, plus de 515 durant les congés. 600 enfants fréquentent les centres de loisirs primaires le mercredi, 350 durant les congés. Enfin, 290 enfants fréquentent les centres de loisirs de quartiers le mercredi, 300 pendant les congés scolaires. 720 enfants et 140 familles ont été accueillis dans les Centres de vacances de la Ville et de la coopération avec VVL.

La Municipalité réaffirme sa volonté de maintenir les actions existantes : gratuité des fournitures, livres pour tous, études dirigées, dotation matériels et projets informatiques, semaine de la science, semaine du goût, cours de promotion sociale, maintenance et sécurisation des locaux et bâtiments, soutien aux dépenses pédagogiques ; tout en mettant l'accent sur certaines d'entre elles en 2025 :

- Proposer des classes d'environnement sur des thématiques diversifiées (budget 910 000 €, 40 à 50 classes, plus de 1 000 élèves) ;
- Poursuivre et améliorer la communication en direction des usagers au travers du développement des nouvelles fonctionnalités du portail famille ;
- Pérenniser le soutien aux projets des écoles au travers d'une enveloppe budgétaire de 35 000 € et répondre aux demandes éventuelles de mobiliers particuliers pour les pédagogies innovantes (classes flexibles) ;
- Soutenir les projets du secondaire ;
- Garantir le droit aux vacances pour tous ;
- Garantir les moyens alloués au fonctionnement des écoles (crédits élèves, cartables de rentrée, livres, ...) répartis dans les écoles élémentaires comme suit 31,50 € par élève + 8 € pour l'achat de livres et dans les maternelles avec 31,50 € par élève ;
- Poursuivre les mutations initiées en matière de restauration scolaire (développement des produits Bio, suppression des contenants en plastique, plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, ...) ;
- Réaliser une nouvelle cour paysagère au sein de l'école élémentaire A. Makarenko A ;
- Inaugurer le nouveau groupe scolaire Bel Air
- Favoriser la présence des ATSEM en classes de moyenne et grande section.

B. Notre jeunesse est notre richesse

L'action municipale vise à accompagner les jeunes de 15 à 25 ans vers la réussite, tout en les soutenant dans leurs parcours et en favorisant l'exercice de leurs droits sociaux et l'accès à la citoyenneté, ce qui nécessite une approche inclusive, respectueuse et orientée vers l'autonomisation et permettant aux jeunes de se construire un avenir stable. Cette approche peut se décliner sous diverses formes pour répondre aux besoins de cette tranche d'âge.

Une palette diversifiée d'actions permet la mise en place d'un accompagnement éducatif et professionnel (recherche de stages, rédaction de CV, préparations aux entretiens, rencontre avec des professionnels...), une aide à l'insertion sociale (création d'espaces de rencontres pour favoriser la cohésion sociale, activités culturelles ou citoyennes (organisation de *meet-up*, une soirée dédiée à la jeunesse au cœur des Fêtes du Lilas, des micro forums liés à l'emploi ou à l'orientation des jeunes, ou animation sportive d'été *Vitrylanta*), soutien à la formation et à l'orientation (conduite de projet entrepreneuriat, santé, gestion financière...), soutien aux projets de volontariat ou de solidarité, accompagnement psychologique et de prévention , et partenariat avec des entreprises locales et associatifs pour les recherche d'emplois saisonniers....

Depuis 2020, le CLLAJ a accompagné plus de 900 jeunes vitriots, pour les aider à constituer leur dossier de logement social, les orienter vers les dispositifs prioritaires (DALO, SYPLO, PDALHPD), les faire candidater aux logements disponibles dans le parc social, les résidences jeunes actifs et centres d'hébergements, d'obtenir les aides sociales existantes pour faciliter leur accès au logement.

En 2024, le Maison de la Jeunesse a accueilli près de 13 554 jeunes dans le cadre de son action.

Pour 2025, la Municipalité se fixe comme priorités de :

- Poursuivre le travail sur l'emploi, l'insertion, la formation avec les acteurs en présence (France Travail, EPT Grand Orly Seine Bièvre, Mission Locale, Club de Prévention) et amplifier l'effort dans l'accueil des stagiaires allant du Collège à la formation professionnelle et universitaire, , réunir les acteurs économiques et les jeunes, aller au-delà du dispositif de parrainage (par exemple en développant le mentorat), chercher à toucher les jeunes les plus éloignés de l'emploi, faire travailler les jeunes sur l'estime et la confiance en soi;
- Le Forum de l'Emploi désormais ouvert à l'ensemble de la population sera renouvelé. Il permet aux Vitriot-e-s de découvrir en un même lieu des propositions d'emploi, de formation, mais aussi de coaching, d'aide à la constitution de CV
- Poursuivre le soutien à la Mission Locale et la coordination des partenaires autour de la réussite et de l'émancipation des jeunes (micro-forums thématique, bus de l'emploi, mentorat...)
- Poursuivre le soutien financier au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J.), qui accompagne les jeunes dans la recherche et l'obtention d'un logement,
- Renforcer la bonne connaissance et l'information auprès des jeunes et des familles des actions existantes, sur les loisirs ou sur l'accompagnement scolaire (dispositif de révision, accompagnement à Parcoursup), maintenir les accueils personnalisés adapter les actions et/ou dispositifs dédiés (Cap vacances).
- Proposer des réponses adaptées aux besoins des jeunes âgés de 15 à 17 ans au travers d'actions transversales à élaborer par la Maison de la Jeunesse et les centres de loisirs de quartier adolescents. Réaliser un diagnostic des acteur-rices et des dispositifs dédiés à la jeunesse sur le territoire pour améliorer la visibilité des acteurs participants au parcours de vie des jeunes ;
- Mettre en œuvre un temps avec les jeunes dans un process participatif et inclusif afin de recueillir leurs attentes, y répondre concrètement et créer un cadre pour s'assurer de la pérennité des actions mises en place.
- Permettre aux jeunes vitriot-es de s'informer et de s'exprimer au travers à création d'un média à définir avec les jeunes.

C. Une politique sportive ambitieuse

La Ville mène enfin une politique sportive ambitieuse et volontariste avec l'idée de développer le sport pour toutes et tous. En effet, la Municipalité fait le choix de soutenir fortement la pratique sportive au travers de l'octroi de subventions permettant ainsi de couvrir et d'aider au fonctionnement de nombreuses associations sportives vitriotes mais également auprès des sportifs vitriots de haut-niveau. Ce soutien s'accompagne également par une mise à disposition gratuite des équipements sportifs à destination desdites associations. De plus, la Ville de Vitry-sur-Seine fait le choix d'aider concrètement ces associations dans l'organisation d'événements et de compétitions sportives chaque week-end.

Cette politique sportive rayonne à travers toute la ville grâce aux nombreuses initiatives auxquelles celle-ci participe mais dont elle est aussi l'organisatrice (jeux du Val-de-Marne, été sportif, récompenses municipales, Viviccita, compétitions de sport-handicap ou sport adapté, Olympiades, séances à thèmes à la patinoire, Industrail, etc.).

En outre, les nombreux équipements municipaux : stades, gymnases, centre aquatique, patinoire, salle de culture physique, accueillent tout au long de l'année les Vitriot.e.s (scolaires, associations, pratiquants individuels), soient près de 2 millions de passages. Cet accueil est permis grâce à la qualité et la diversité des équipements sportifs.

L'ouverture du nouveau centre aquatique en août 2022 a été l'aboutissement d'un long travail et permet désormais d'accueillir tous les publics dans des conditions largement optimisées. Pratiquants individuels, les scolaires (de la grande section de maternelle jusqu'au CM2, à l'exception des CE2) et associatifs, toutes les générations y trouvent leur place désormais.

D'ores et déjà une forte évolution du savoir nager est observée à l'issue de l'évaluation des élèves, fin juin 2024. Le savoir nager augmente de près de 40 %, atteignant les 45 % des élèves (139 sur 309 élèves évalués). L'objectif fixé par la Municipalité après 5 ans d'ouverture du centre aquatique (fin du premier cycle des élèves du CP au CM2) est de 70 %.

En 2025, la municipalité s'est fixée comme priorité de développer massivement le savoir nager et le sport à destination des publics éloignés de la pratique sportive (femme, sport handicap, sport adapté et sport santé).

D. Promouvoir le lien social et une vie associative audacieuse

La protection du lien social et le renforcement de la vie associative seront les atouts essentiels de 2025 tout comme le soutien et l'épanouissement de nombreuses initiatives qui ponctuent l'année, des grands événements aux multiples initiatives par quartiers.

Vitry compte plus de 400 associations qui animent la commune et font notamment vivre la solidarité, l'échange de savoirs et la citoyenneté. Les bénévoles qui les animent sont porté-e-s à la fois par la passion de leur activité et le désir de la partager avec les Vitriot.e.s, souvent de manière transgénérationnelle.

Dans un contexte de crise économique systémique, sociale et climatique auquel s'ajoutent les guerres, les services publics municipaux ont à leurs côtés plusieurs rôles majeurs à jouer.

Tout d'abord poursuivre la mise en œuvre du diagnostic global qui affirme et redonne un rôle central au Service de la Vie Associative, qui se voit renforcé en agents et en compétences, afin de mieux accompagner les associations à tous les niveaux. Cette resocialisation et le renforcement des missions de service publiques adossés sont, en ces temps d'externalisation et de privatisation, un acte de résistance fort tout comme la décision de maintenir le budget dédié aux subventions aux associations et soutien connexes (prêts de salle, matériels, communications...)

C'est également un rôle fort de soutien et de coordination aux actions et projets menés. Municipalité et associations œuvrent ainsi ensemble pour renforcer le lien social et créer des dynamiques communes autour de valeurs partagées, notamment pour être au plus près des quartiers.

2025 sera l'année du déploiement du Service de la Vie Associative donnant ainsi une meilleure visibilité aux actions et projets menés, pour une politique publique plus efficiente au service des vitriots. Elle sera celle également de toutes les solidarités, tant localement qu'à l'internationale.

Pour 2025 les festivals du film cubain et du roman noir social, feront l'objet d'attentions particulières pour rendre plus accessibles ces temps forts dédiés à la culture.

C'est aussi l'engagement des agents municipaux garants du service public qui permet ces temps forts de lien aux habitants. Nous continuerons à préserver et lutter pour leurs conditions de travail.

En 2025, la Municipalité se fixe comme priorités :

- La pleine mise en œuvre du diagnostic de resocialisation du service de la vie associative
- Le déploiement dans les quartiers pour mieux soutenir l'ensemble des associations
- Poursuivre le travail partenarial avec toutes les associations en garantissant leur égalité de traitement

Une concertation active et toujours renouvelée

La Municipalité s'engage dans la construction mutuelle, à travers de nombreuses concertations, avec les habitants. Opération d'intérêt national (*O.I.N.*), nouveau programme de rénovation urbaine, (*N.P.R.U.*), conseil local de l'environnement (*C.L.E.*), projet de maison des femmes, ... les temps d'échanges et de débats sont récurrents et touchent à divers domaines, afin de répondre aux attentes fortes des Vitriot-e-s souhaitant être associé-e-s aux décisions municipales. Les conseils de quartiers ont été relancés et sont pérennisés, à intervalles réguliers, afin de permettre l'échange et la réponse aux habitant-e-s.

Les sujets et projets abordés lors des concertations en 2024 ont été nombreux, schéma cyclable, vidéo verbalisation, réaménagement du square Balzac, création du mail Albrecht, réaménagement de l'avenue du général Leclerc, et se poursuivront systématiquement sur chacun des projets qui seront lancés en 2025.

La dénomination de voies nouvelles fait l'objet de concertations publiques, tout comme celle du nouveau groupe scolaire des Ardoines, au travers de la plateforme dédiée mais également en direct avec la population lors des rencontres publiques.

Une démarche de concertation renforcée s'est poursuivie en 2024 au travers de la mise en place du CLE, le Conseil Local de l'Environnement, nouvelle instance de participation citoyenne créée en 2023, composée d'habitants, d'associations et d'acteurs socio-économiques, qui a pour rôle d'être force de proposition pour répondre aux enjeux et s'engager collectivement dans la transition écologique. Cinq thématiques ont été retenues en 2023 portant sur l'Agriculture et Nature en ville, l'Alimentation et la consommation, l'Energie, la Gestion des déchets et les Mobilités. En 2024, ont été validées politiquement les propositions à mettre en œuvre, ainsi que les études à poursuivre pour certaines d'entre elles qui nécessitaient d'être approfondies. Ces propositions ont fait l'objet de présentations au grand public en cours d'année lors des grandes manifestations communales telles que les Mains Vertes, les fêtes du Lilas, les membres du CLE suivant en parallèle leur mise en œuvre effective tout en étant force de propositions pour les faire évoluer.

Les projets en OIN ont fait l'objet de visites et balades urbaines avec les habitants actuels et les futurs habitants de ces quartiers afin de créer du lien et l'appropriation des espaces et quartier nouveaux.

La balade urbaine “les Ardoines se dévoilent” pendant le festival mur-murs en octobre 2024 a réuni quelque 150 personnes autour de la plantation d’un arbre dans un programme mixte logements et locaux d’activités, le spectacle de rue des enfants du centre social Balzac, le dévoilement de la plaque de rue Nathalie Le Mel et la découverte des immeubles et logements en cours de finalisation dans le quartier. Cette matinée a été introduite par les élus qui ont présentés les projets présents et futur sur ce quartier en devenir. Cet espace d’échanges a permis une rencontre entre habitants d’aujourd’hui et de demain, un dialogue avec les élus et les professionnels intervenant sur ce quartier qui s’est conclue par un buffet convivial.

En 2025, avec l’arrivée de près de 600 nouveaux habitants, il s’agira de poursuivre ces évènements et rencontres.

De fin 2023 à fin 2024, la concertation du NPRU a repris sous différents formats afin de rencontrer et échanger avec les habitants sur le projet aux étapes clés du projet, organiser des temps réguliers d’information dans la proximité et élargir la communication à l’ensemble des Vitriots pour affirmer le caractère emblématique du projet Cœur de Ville et faire émerger une communauté d’intérêt.

Cela s’est fait à travers :

- Des cafés ANRU en pied d’immeuble où les habitants sont invités à venir librement partager un café, échanger et s’informer sur le NPRU;
- des ateliers participatifs ouvert à l’ensemble des habitants de Vitry-sur-Seine, pour partager les besoins et les usages des espaces publics de la dalle Robespierre et du secteur Audigeois. Une soixantaine de personnes ont participé à trois ateliers simultanés en soirée sur les thèmes des espaces de circulation et piétons, de la future Place « Robespierre »,et du jardin Audigeois;
- une balade urbaine de tous les secteurs du NPRU (G. Defresne-Maison- soirée sur Audigeois, Jean Moulin et dalle Robespierre, future gare Vitry centre) rassemblant une quarantaine de personnes, pour faciliter la compréhension du projet en observant l’espace in-situ ;
- une enquête mise en ligne en octobre 2024 jusqu’à début 2025, pour toucher des publics qui ne peuvent pas toujours se déplacer à l’occasion des réunions publiques ou des ateliers. Elle permet également de s’adresser à un large public de Vitriots.

En 2025, les ateliers participatifs avec les habitants, les échanges avec les acteurs du quartier vont se poursuivre sur toute l’année. L’ensemble de la matière déjà récolté dans le cadre de la concertation fera l’objet d’une restitution aux habitants et servira de base à la définition des usages des espaces publics du NPRU.

E. Promotion de la diversité culturelle et artistique pour mieux comprendre le monde

Le cœur de Vitry palpite au rythme de l’art, de la création et de la culture. Les politiques culturelles portées par la Municipalité s’engagent à développer une offre culturelle et artistique de proximité, diversifiée et accessible. Pour cela, nos équipements municipaux, Les 3 Cinés Robespierre, le Théâtre Jean Vilar, la galerie municipale Jean Collet, les écoles municipales artistiques, le Sub, la médiathèque Nelson Mandela, développeront des propositions variées dans et hors les murs afin de permettre aux Vitriot-e-s de profiter de ces services essentiels. Après la mise en place de la gratuité des inscriptions à la bibliothèque, l’année 2025 aura vocation pour l’équipe de la bibliothèque de développer l’accès à la culture publique.

Vitry est une ville qui entretient depuis de nombreuses années un rapport privilégié avec la culture, les arts et les artistes. Ainsi, la Ville poursuit son engagement pour la création artistique et la présence d’œuvres d’art sur l’espace public.

En 2025, la culture continuera à se déployer dans nos rues et nos quartiers grâce aux initiatives mises en œuvre par le riche vivier d'associations culturelles locales, et la poursuite d'évènements comme La Nuit Blanche ou le Festival Mur/Murs. Les transformations urbaines s'accompagneront de projets artistiques avec la poursuite du 1 % culturel en lien avec l'EPA ORSA ainsi que dans les nouveaux bâtiments publics (école Bel-Air) pour accompagner la mutation du territoire sur le plan artistique et culturel.

Les Vitriot-e-s sont attaché-e-s à leurs équipements. Chaque Vitriote et vitriot, petit ou grand a eu l'occasion de voir un spectacle au Théâtre Jean Vilar, un film aux 3 Cinés Robespierre, de visiter les expositions organisées à la Galerie Municipale Jean Collet, ou de lire un livre à la bibliothèque Nelson Mandela. Parce qu'elle émancipe en émerveillant, ouvrant les consciences vers d'autres imaginaires et faisant bouger les lignes mais aussi parce qu'elle bouscule parfois ; favoriser la rencontre entre la culture, la création artistique, les artistes et les vitriot-e-s, la rendre accessible à tous, notamment aux plus jeunes, reste notre ambition.

Pour réussir dans cette voie, la ville poursuivra dans les écoles le dispositif « Graine de culture », un parcours de découverte artistique dédié aux enfants des classes maternelles afin de leur donner le goût des mots, des sons et des couleurs. Elle poursuivra la gratuité des 3 cinés pour les jeunes jusqu'à 27 ans durant les vacances d'hiver. Elle invitera les plus jeunes, notamment des centres de loisirs et de quartiers à participer aux choix des œuvres retenues dans le cadre des commandes artistiques pour l'espace public.

En 2025 la ville poursuivra ses actions engagées en matière de politique culturelle.

En plus des actions culturelles menées en direction des habitants, la direction de la culture déploiera davantage ses efforts en direction de la jeunesse. Les partenariats avec les nombreuses structures associatives du territoire se poursuivront dans un contexte de désengagement de nombreuses institutions publiques.

F. Numérique : la ville s'équipe

En 2025, la ville poursuivra la modernisation et la sécurisation de son infrastructure numérique afin d'accompagner le citoyen pour faciliter son quotidien.

Pour cela, la municipalité se fixe comme priorités :

- La modernisation de ses réseaux intersites et intra bâtimentaires pour l'adapter aux évolutions des usages requérant plus de puissance et de stabilité
- La finalisation de la reprise des applicatifs hébergés au SIIM 94 dans le cadre de sa future dissolution en veillant à l'interopérabilité des systèmes d'informations pour faciliter les démarches usagers
- Poursuivre l'accroissement et la sécurisation de son système et de son parc informatique pour répondre
- La refonte de son site internet afin d'améliorer l'accès à l'information pour les vitriot.e.s grâce à une simplification du parcours usagers, un accès facilité aux démarches et une meilleure accessibilité
- Maintenir le même niveau dans les écoles afin d'accompagner le passage à l'école numérique et l'utilisation des VPI installés dans les écoles élémentaires et la mise à disposition de ressources numériques pour les enseignants notamment au travers d'un Espace Numérique de Travail.

3. S'inscrire dans une métropole responsable et durable

A. Entretenir et moderniser notre patrimoine bâti

Cette politique visant un bon niveau d'entretien du patrimoine bâti communal se poursuit au travers des interventions de maintenance et d'optimisation énergétique qu'il est proposé de financer en 2025 : cette récurrence autorise de fait une pérennisation des équipements au long terme, en adéquation avec l'objectif d'assurer le bien-être des usagers dans un confort accru.

Il s'agit également de répondre en parallèle aux obligations réglementaires et aux besoins d'évolution fonctionnelle des équipements. Toutes les interventions d'entretien et de maintenance répondent ainsi concomitamment à cette double vision de préservation du patrimoine communal et sa mise aux normes continue. En complément, les besoins d'évolutions fonctionnelles des équipements feront l'objet de propositions en 2025, pour optimiser la qualité globale du patrimoine bâti au-delà du seul fait de l'adapter à ses nouveaux usages.

Un second pan important des investissements concerne les travaux d'amélioration des performances thermiques des locaux communaux, une optimisation des équipements techniques, l'objectif étant ici aussi à double entrée, avec une volonté marquée de réduire les consommations énergétiques et la production des gaz à effet, tout en participant à une plus grande qualité des équipements, de leur confort et leur pérennisation.

En matière d'obligations réglementaires et de pérennité des équipements, sont proposés au Budget primitif (BP) 2025 :

- La poursuite des travaux de mise en sécurité du patrimoine et de conformité à la réglementation nationale : pour exemples, peuvent être cités les travaux visant à assurer la sécurité des personnels et des usagers par des dispositifs d'évacuation des personnes en cas d'incendie ou d'intrusion dans les établissements scolaires, la mise en conformité continue des installations techniques.
- Des travaux visant à assurer la pérennité des équipements avec entre autres les travaux de rénovation des toitures des équipements communaux.
- Des enveloppes dédiées à des études de rénovation d'équipements tel que la patinoire, la maternelle Malassis ou la maison sociale du Moulin Vert.

En matière d'optimisation énergétique, il s'agira notamment de :

- Optimiser les enveloppes des équipements au travers du renforcement des isolations de toitures et de façades en 2025 dans plusieurs équipements scolaires,
- Poursuivre la modernisation des installations techniques, notamment par l'installation de robinets thermostatiques et de la récupération de chaleur à la patinoire municipale,
- Installer des équipements de production photovoltaïque à l'école Jean Jaurès et au centre de quartier du Moulin Vert,
- La mise en place de luminaires leds dans plusieurs équipements communaux,
- Poursuivre les études liées aux obligations réglementaires définies dans le cadre du Décret Tertiaire et aboutir à une programmation d'investissement sur le patrimoine bâti communal.

B. La propreté : une action quotidienne

La Ville de Vitry-sur-Seine mobilise d'importants moyens sur la propreté du domaine public. Une ville propre est une attente forte des Vitriotes. La Ville dispose ainsi d'un plan propreté et met en œuvre des moyens conséquents pour pouvoir collectivement agir et optimiser les efforts dans ce domaine.

La politique de propreté se traduit par de nombreuses actions complémentaires les unes des autres, actions de nettoyage, communication, pédagogie et répression auprès des usagers. Est ainsi à mettre en avant un effort quotidien sur ce sujet, au travers de la poursuite du développement de l'application mobile «Vitry ma rue», le maintien du service de déchèterie mobile, la lutte contre les dépôts sauvages et la présence continue de la Brigade Propreté sur l'espace public.

Le patrimoine à gérer compte 150 kilomètres de voirie complétés de nombreux espaces publics d'accompagnement tels les places publiques et les mails piétonniers.

L'action en matière de propreté est répartie entre la Ville de Vitry sur Seine et le Territoire Grand Orly Seine Bièvre. Le budget de la Ville mobilise des prestations de nettoyage du domaine public avec des moyens humains et techniques dédiés, avec plus de 40 postes de cantonniers en régie municipale qui œuvrent au quotidien. En complément de la régie municipale, la Ville a recours à des prestataires privés, afin d'assurer collectivement le balayage manuel et mécanique des voiries, le vidage des corbeilles de rue et le lavage des voies. Concernant le nettoyage des espaces publics lors des séances des marchés du 8 mai 45 et du centre, c'est le délégataire de gestion des marchés aux comestibles qui assure le nettoyage du marché et de ses abords, les commerçants ayant l'obligation de nettoyer leur emplacement. Des actions ont été mises en œuvre afin de réduire la production de déchets par les commerçants tout en assurant un meilleur tri par le délégataire. La Ville va poursuivre son travail auprès du délégataire pour réduire plus encore les nuisances perçues lors des séances de marchés aux comestibles.

Dans le cadre de son plan Propreté, la Ville assure également l'entretien des espaces verts sur l'espace public et les pieds d'arbres, travaille en relation avec les bailleurs, mène des actions de sensibilisation au pied des immeubles, s et des initiatives de nettoyage citoyen, participe à la journée du World Clean Up Day, réalise des opérations de nettoyage ciblées (lutte contre la mécanique sauvage, enlèvement de véhicules, nettoyage approfondi des chaussées), poursuit la sensibilisation de la population scolaire et les actions de communication et de auprès du grand public.

La Police municipale est mobilisée pour accompagner les actions de propreté en réalisant des interventions sur les dépôts sauvages, des verbalisations et des enlèvements en fourrière des véhicules abandonnés.

Le projet du budget 2025 intègre le maintien d'un haut niveau d'actions visant la propreté du domaine public. Le budget territorial est quant à lui dédié à la gestion de la collecte des déchets et des dépôts sauvages, leur traitement, avec les moyens humains et techniques qui s'y rattachent tant en régie qu'au travers de prestations externalisées.

La Ville de Vitry-sur-Seine dispose d'un parc de plus de 200 véhicules. En 2025 il est prévu de poursuivre le renouvellement du parc de véhicules et d'engins afin de répondre aux besoins de fonctionnement des services publics en remplaçant les engins les plus vieillissants, au travers de l'achat de véhicules dits propres, électriques ou hybrides, en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre, tout en prônant la mutualisation des usages.

C. Une politique de la ville à défendre

Assurer une vie sereine aux Vitriot.e.s se construit à Vitry par une nécessaire mobilisation de nombreux acteurs. Ainsi les dispositifs de la politique de la ville sont suivis de près, en lien avec l'Etablissement public territorial (E.P.T.) et les services de l'Etat (délégue du préfet), afin d'assurer une répartition équilibrée des subventions aux associations des quartiers prioritaires. L'aide aux développements aux actions de ces associations est indispensable au bien vivre-ensemble, afin de construire des projets porteurs de sens pour les Vitriot.e.s inscrits dans ces dynamiques.

En 2024, 114 projets ont été financés par les crédits spécifiques de la Politique de la ville de l'Etat (Actions classiques, Quartiers d'été, VVV) pour un montant global de 555 000 € au bénéfice

de 14 actions portées par les Services de la Ville (soutenues à hauteur de 111 000 €), et de 100 actions portées par des associations (soutenues à hauteur de 444 000 €). L'EPT GOSB a financé 20 actions portées par des associations à hauteur de 27 900 €.

La programmation 2025 relative aux crédits spécifiques de la Politique de la ville de l'Etat (BOP 147) compte 126 demandes de subvention réparties ainsi qu'il suit :

- 14 actions portées par les services de la Ville,
- 112 actions portées par les associations dont 8 actions intercommunales avec la Ville d'Ivry-sur-Seine

A ce jour, l'enveloppe dédiée aux crédits spécifiques de la Politique de la ville de l'Etat n'est pas connue mais une baisse de l'ordre de 15% est annoncée en 2025.

Le contrat de ville « **Engagements Quartiers 2030** » à l'échelle du Territoire Grand Orly Seine Bièvre a été signé le 2 décembre 2024 ainsi que son annexe, la convention pour l'utilisation de l'abattement de la taxe sur les propriétés bâties (TFPB).

Dans le domaine de la linguistique, le secteur associatif joue un rôle fondamental, moteur et d'utilité sociale incontestable. Les associations de proximité sont des partenaires incontournables pour l'égalité des chances. Aussi, à la suite de l'analyse des besoins du territoire Vitriot, la Ville a élaboré un guide linguistique qui recense l'offre linguistique de la Ville, à destination des adultes allophones et des acteurs locaux. Ce guide en cours de finalisation va paraître en février 2025.

En 2025, une Régie de quartier à Vitry-sur-Seine sera préfigurée pour :

- Permettre aux Vitriot.e.s et notamment aux jeunes et aux femmes d'accéder à l'emploi à travers les ressources du territoire communal (Projet de renouvellement urbain « Cœur de ville », ZAC, Chantiers du Grand Paris Express, etc) ;
- Développer une offre d'insertion par l'activité économique en lien avec les entreprises locales ;
- Fédérer les habitant.es des quartiers autour d'un projet commun et qui leur bénéficie directement ;
- Créer du lien social sur l'ensemble de la Ville ;
- Développer des chantiers d'insertion et des chantiers pédagogiques ;
- Promouvoir des partenariats avec des acteurs reconnus dans le domaine de l'insertion, l'inclusion, l'ESS.

Les centres sociaux sont également un point de repère d'accompagnement social et de coordination pour nos publics fragilisés et/ou précaires, la Ville réitère son engagement par des subventions, le prêt de locaux, malgré la baisse persistante des baisses de dotation.

D. Agir pour la tranquillité publique

A côté de cet accompagnement social et associatif fort, la politique pour la tranquillité des Vitriot.e.s passe par des effectifs de police municipale mobilisés sur des actions de prévention, de médiation et de sécurisation. La mobilisation des acteurs autour du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) doit se poursuivre notamment à travers l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violence, des actions menées avec les bailleurs et des relations renforcées avec le commissariat de Vitry. L'action du C.L.S.P.D. qui se propose de conforter le lien entre la population vitriote et les forces de l'ordre et en posant les difficultés constatées, sera relayée et des rencontres entre les acteurs locaux concernés poursuivies.

En 2025, de nouveau, des profils de poste seront élaborés dans l'objectif d'accueillir des personnes condamnées à des mesures de travail d'intérêt général afin de travailler à la réinsertion.

Au-delà, de nombreuses actions quotidiennes tendent à améliorer et conforter la vie des Vitriots. Il s'agit ainsi des interventions autour des groupes scolaires (contrôle de vitesse, actions de prévention), dans la ville contre les nuisances sonores et incivilités, des interventions d'ilotage, de contrôle des marchés aux comestibles.

Le stationnement est au cœur des réflexions de l'usage des espaces publics, de la place de la voiture au regard des autres besoins à sauvegarder dans une logique d'apaisement des usages : les axes de réflexion et d'actions se retrouvent sur des thématiques multiples telles que la place faite aux piétons et aux cycles, la présence de la nature sur domaine public, l'accompagnement des besoins des commerces notamment en terrasses et espaces dédiés de livraisons.

La gestion des squats est un axe de la politique de tranquillité. En parallèle, des interventions sont effectuées continuellement sur le terrain afin de lutter contre la mécanique sauvage qui se développe sur le domaine public.

Les priorités municipales pour 2025 sont :

- Conforter le déploiement d'une équipe de médiateurs sociaux en lien avec les services liés à leur développement ;
- Engager l'actualisation du diagnostic local de sécurité et la réactualisation de la stratégie territoriale de sécurité ;
- Lancer les études de vidéo verbalisation sur les voiries retenues dans le cadre de la concertation menée en 2024 et débiter les travaux.
- Lancer l'expérimentation d'un service de médiateurs de proximité:

À la suite des rencontres avec les Vitriot.es menées dans le cadre du bilan de mi-mandat, des échanges autour du nouveau contrat de ville remontent des demandes répétées des habitant.es sur les aspects suivants :

- L'accompagnement des personnes en difficulté (sociale, mentale...) et l'accompagnement des jeunes en particulier ;
- La prise en compte et en charge de la sécurité et la tranquillité des habitant.es le soir après la fermeture des services municipaux

Il est apparu au cours des discussions que l'une des problématiques était une conséquence de l'autre, autrement dit que c'est bien en apportant une réponse adaptée aux difficultés sociales des personnes que les conduites troublant l'ordre public diminueraient. Pour les autres, les infractions sont à relever et à traiter par les services compétents (Police municipale, Police nationale). L'orientation municipale poursuivie est celle d'un travail de confiance avec la population pour qu'un dialogue entre les différents groupes du quartier (jeunes, parents, commerçants) et entre habitant.es et institutions ait lieu.

Début 2025 une démarche de médiation de proximité sera mise en œuvre en pieds d'immeuble de certains quartiers, en soirée, hors des institutions permettant de provoquer des rencontres, rapprocher des personnes qui ne se connaissent pas et qui peuvent entretenir des préjugés. Ces horaires décalés de ces actions favorisent un autre type de rencontres, avec des publics éloignés des lieux plus « classiques » dans les quartiers. Enfin, ces rapprochements désamorcent certaines tensions et contribuent à développer des temps conviviaux autour des richesses existantes. En cela, ils réinterrogent les pratiques professionnelles et investissent pleinement le sens de « l'aller vers », par des phases d'écoute d'« adultes bienveillants » et la remontée des idées et propositions aux services municipaux.

4. S'inscrire dans une métropole durable et responsable

Deuxième plus grand territoire en mutation en France, Vitry sur Seine est une ville qui ne subit pas l'avenir mais le construit. Pour répondre à l'urgence climatique et la dégradation de notre environnement, le Ville entend amplifier son action sur l'environnement. Ainsi, elle s'engage pour changer les comportements, favoriser les mobilités douces, promouvoir les énergies renouvelables et la nature en ville.

La crise de l'énergie en cours, dans un contexte international et national plus qu'incertain, nous conforte dans notre investissement dans la politique d'optimisation énergétique des bâtiments et des installations techniques d'éclairage public. La politique mise en œuvre par la Ville en termes d'optimisation énergétique du patrimoine bâti a été développé précédemment : au travers d'une multitude d'actions complémentaires les unes des autres, elle vise une réduction de la production des gaz à effet de serre accompagnée d'une réduction des consommations énergétiques et la mise en place de nouvelles productions énergétiques locales.

Vitry est une ville forte d'importants espaces verts et de lieux de respiration, grâce notamment au développement de la nature en ville, de la végétalisation et de la biodiversité. Au cœur de l'élaboration de nos politiques publiques, cette démarche de transition écologique sera portée également au travers de la lutte contre le gaspillage et les plastiques, la collecte et la valorisation des biodéchets, la reconquête d'espaces végétaux dans l'urbanisation, la promotion de solutions alternatives, solidaires et environnementales dans les déplacements et l'agriculture.

A. Un développement urbain responsable

En matière d'Urbanisme, les services municipaux ont instruit en 2024 plus de 200 permis de construire et plus de 350 déclarations préalables ayant donnés lieu à décision, traduisant ainsi le dynamisme de la commune en matière de construction et de renouvellement de son tissu urbain.

L'année 2024 a été marquée par l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le 17 décembre par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. La commune a financé ce travail via le FCCT, et activement contribué à l'élaboration de ce document qui fixera tant le maintien de certaines règles d'urbanisme propres à Vitry que l'adoption de nouvelles règles comme par exemple en matière de gestion des eaux pluviales, plus respectueuses du cycle naturel de l'eau (infiltration à la parcelle), ou en matière de préservation de la pleine terre.

L'année 2025 sera marquée par l'enquête publique du PLUi qui se déroulera au printemps, lors de laquelle les Vitriots seront invités à apporter leurs remarques sur ce nouveau document de planification urbaine.

En complément du nouveau PLUi dont l'entrée en vigueur est annoncée par l'EPT pour début 2026, la Ville mènera des études urbaines pour planifier le renouvellement de secteurs à enjeux, ou encadrer la mutation de fonciers privés, par la définition d'objectifs de qualité urbaine, architecturale et environnementale.

Afin de permettre au plus grand nombre de Vitriots de bénéficier d'un logement de qualité et financièrement abordable dans les opérations de constructions neuves, la Ville achèvera en 2025 la révision de sa charte de construction et de sa charte logement social dont l'élaboration a été engagée en 2024. Ces chartes seront co-construites avec les professionnels de la construction (architectes) et de l'immobilier, lesquels devront s'engager à la respecter pour tout projet de construction neuve supérieur à 10 logements.

En matière d'aménagement :

Les discussions engagées avec l'Etat et l'EPA-ORSA ont permis de contractualiser de nouveaux engagements, validés en Conseil municipal de juin 2021, et ainsi de relancer la mise en œuvre de l'Opération d'Intérêt National des Ardoines. La Ville s'est ainsi assurée de lisser et plafonner ses efforts d'investissement à 4,74 M€ HT annuels pour les 3 prochains mandats, pour préserver ses capacités à engager la grande opération de rénovation urbaine Cœur de Ville, et entretenir le reste des équipements de la Ville.

L'année 2024 a vu la livraison de 250 logements dont 50 logements sociaux dans la ZAC Gare Ardoines, soit près de 600 nouveaux habitants sur ce quartier dont le développement va se poursuivre en 2025 avec la livraison de 540 nouveaux logements, dont 220 logements sociaux, pour près de 1400 nouveaux habitants.

Les enfants seront accueillis dès la rentrée de septembre 2025 dans le nouveau groupe scolaire de la rue du Bel Air et son centre de loisirs intégré.

Il est également proposé au BP 2025 que la Ville procède, sur la ZAC Gare Ardoines, à l'acquisition d'un local en rez-de-chaussée d'un immeuble neuf construit par l'OPHLM Valdevy, permettant l'ouverture d'une salle municipale à destination des habitants de ce nouveau quartier et des quartiers environnants, à horizon 2027.

La livraison de l'hôtel activités Sogaris a également permis d'animer la ZAC avec à terme près de 400 emplois ; pour ce qui est du site de maintenance des infrastructures de la RATP, le SMI, ce sont 230 emplois qui sont attendus d'ici l'ouverture de la ligne, au premier semestre 2026.

La Ville de Vitry entend défendre son territoire et ses habitants. Le départ du dépôt pétrolier est acté, ouvrant des perspectives pour une construction plus sereine sur le site des Ardoines. Le défi que constituent les constructions en zone inondable, la pollution des sols ou encore les normes précises de la charte des promoteurs impliquent un engagement de haut niveau de la part de l'Etat.

Malgré ces engagements, les décisions prises par le Gouvernement en cette fin d'année 2024, et l'absence de révision des contributions de l'Etat pour sa participation au financement des équipements publics de l'OIN, ne permettent pas à la Ville d'envisager le démarrage des travaux du groupe scolaire destiné à l'accueil des enfants issus des programmes immobiliers de la ZAC Seine Gare. Cette situation est aggravée par le décalage de livraison des programmes immobiliers de bureaux générateurs d'une fiscalité importante pour la Ville, indispensable pour assurer le fonctionnement des équipements publics.

L'année 2025 devra permettre d'élargir le tour de table des financeurs pour accompagner financièrement la Ville dans la réalisation de cette opération.

En matière d'études urbaines, celle concernant le devenir du site EDF après le démantèlement de la centrale à charbon et à la restructuration des activités de production d'énergie, sera également poursuivie avec l'EPT, l'Etat, l'EPA-ORSA et la Ville. Il s'agira d'aboutir à un accord entre les parties concernant une portion de l'emprise foncière de quelque 8 hectares sur laquelle il est souhaité du développement économique créateur d'emplois, mais également la création d'un lieu de mémoire, notamment ouvrière.

L'année 2025 sera également marquée par l'ouverture d'un EHPAD de 80 chambres dans la ZAC Rouget de Lisle. Le travail avec des professionnels de santé se poursuivra pour accompagner leur installation, de même que l'ouverture de surfaces artisanales et commerciales dans ce secteur.

Le 1% culturel sera concrétisé par la réalisation d'une œuvre d'art sur le domaine public et devrait voir le jour dans le courant de l'année.

Le projet de renouvellement urbain Cœur de ville représente également une véritable occasion d'améliorer les conditions de vie de milliers d'habitants. La convention NPRU « Cœur de Ville » a été signée en juin 2024 par l'ensemble des partenaires, pour un projet d'investissement majeur de 230 M€. L' A.N.R.U. mobilisera un soutien de près de 30% avec une enveloppe de 70,25 M€, en plus des engagements des bailleurs sociaux, du Département, de la Région et de la Ville. La Municipalité a défendu un projet d'ampleur, avec des financements exceptionnels permettant la préservation et la réhabilitation lourde de la tour Robespierre, la démolition de 490 logements sociaux et la reconstruction de 588 nouveaux logements sociaux, dont 152 sur le Cœur de Ville, le développement de 12.800 m² d'immobilier à vocation économique et 2.900 m² de commerces.

En 2025, l'action de la Ville et de ses partenaires sera consacrée à la poursuite de la concertation avec les habitants sur le projet, la poursuite des relogements des résidences Germain Defresne et des Maisons de Valdevy, de l'immeuble R10 et de la résidence Ampère de la Semise, ainsi qu'à la préparation des actions d'aménagement : lancement des études de faisabilité et de définition de la programmation des secteurs Dalle, Audigeois-Jean Moulin et Barbusse – Square de l'horloge, préparation d'un traité de concession pour accompagner la consultation et la désignation d'un aménageur.

En 2025, la Ville de Vitry poursuivra son investissement en faveur de **l'accès au logement** des Vitriots qui s'incarne notamment par :

- la maîtrise des coûts du foncier par :
 - o L'instauration du Droit de Préemption Urbain Renforcé sur toute la commune décidée au Conseil Municipal du 11 décembre 2024 pour veiller et agir sur l'évolution des prix de l'immobilier local,
 - o La poursuite de préemptions ciblées, par exemple dans des secteurs d'aménagement soumis à la pression immobilière où l'inflation des prix du foncier peut renchérir le coût des opérations de logement et d'équipement souhaitées par la Ville
- Le soutien au développement du parc de logements sociaux neufs.
 - o En 2025, la Ville poursuivra son action en faveur de la création de logements locatifs sociaux et de logements en accession sociale à la propriété, avec la cession à la SEMISE de plusieurs terrains situés avenue Jean Jaurès pour un montant de 1,6 M€, qui permettront la création de 21 logements locatifs sociaux et 29 logements en accession à la propriété abordable (PSLA).
 - o Au travers du nouveau règlement des aides financières municipales pour le développement du logement locatif social sur la commune, la Ville apporte des aides financières à la fois sur la construction neuve et l'acquisition-amélioration en vue d'un conventionnement en logement social. *(Surcharges foncières au bénéfice de VALDEVY sur la ZAC Gare Ardoines (78 logements), de la SEMISE pour leurs opérations situées dans le secteur Descartes et dans le tissu existant (environ 80 logements) ;*

La Ville poursuivra également son action en faveur du renouvellement des quartiers d'habitat social et des logements les plus vétustes. Par exemple, la Ville poursuivra son action auprès du bailleur SAIMV afin que les habitants du Moulin Vert puissent bénéficier de la réhabilitation de leurs immeubles et des espaces verts.

Elle continue d'accompagner les actions d'amélioration de l'habitat social et de gestion urbaine de proximité au titre de l'Aide Municipale à l'Amélioration du Cadre de Vie (A.M.A.C. mise en place et poursuivie depuis 2000) et d'Intervention de Proximité (A.M.I.P. mise en place et poursuivie sans discontinuité depuis 2010)

La gestion du patrimoine privé de logements de la ville et la réalisation d'un diagnostic général de l'ensemble du patrimoine privé en vue d'établir un programme pluriannuel d'entretien Enfin, pour soutenir les locataires du secteur privé à accéder à un logement digne et accessible, le permis de louer sera instauré, conformément aux engagements de l'équipe municipale.

B. Faire évoluer les mobilités

Les nouveaux espaces publics, entretenus par la Ville, sont conçus dans le cadre d'une politique d'apaisement de la circulation et du développement des déplacements doux, tout en intégrant des solutions visant à répondre aux thématiques de développement de la biodiversité et de résorption des îlots de chaleur urbaine. Pour exemple, le projet de création du mail Berthie Albrecht au droit du collège Audin intégrera l'ensemble de ces thématiques afin de répondre aux besoins de déplacements et d'amélioration du cadre de vie des Vitriots.e.s, une première enveloppe de financement étant proposée en 2025.

Le Plan vélo, élaboré depuis 2021, première pierre d'une politique cohérente et concertée pour le développement de ce mode de déplacement, est déployé en concertation notamment avec la population et les associations mobilisées dans une logique intégrant l'ensemble de l'environnement cyclable, tels que les pistes, le stationnement, la réparation des cycles, la prise en compte des aménagements déjà existants, les stations Vélib, la sensibilisation du grand public. Ce schéma cyclable verra son déploiement se poursuivre en 2025 avec le financement de la seconde phase du plan triennal validé et subventionné par la Région Ile de France.

Afin d'assurer des déplacements plus aisés, la Ville intervient dans l'amélioration de la fluidité et des performances des transports en commun auprès des gestionnaires des transports publics.

La Ville participe par ailleurs directement à l'aménagement et l'entretien des voies communales et des espaces publics, accompagne le développement des modes de déplacements « doux » tels que la marche ou le vélo. Une attention particulière est portée dans les projets développés au sein de l'OIN, afin de s'assurer de la prise en compte effective de ces sujets dans les aménagements réalisés par l'EPAORSA, tout en travaillant parallèlement sur l'interconnexion de ces espaces publics futurs avec le tissu existant

C. Le développement économique et commercial pour une ville vivante

Les actions de la Ville en faveur du commerce de proximité s'inscrivent dans une volonté de soutenir les commerces locaux et de dynamiser les quartiers, tout en répondant aux besoins des habitants.

C'est dans ce cadre qu'a été installée en 2024, à l'issue d'un appel à candidature, une cave à vin dans un local situé sur l'axe commerçant historique de Vitry, à proximité de la fromagerie.

En 2025 le politique de préemption pour promouvoir le commerce de proximité se poursuivra en menant un appel à candidature pour le local commercial préempté fin 2024 en centre-ville et la procédure de rétrocession.

Les activités de la boutique éphémère seront également maintenues afin de soutenir l'artisanat et les créateurs locaux dont la venue participe non seulement à la diversification de l'offre commerciale, mais aussi à l'animation et à la redynamisation du quartier.

En 2024, 22 exposants différents ont proposé des produits et services dans les domaines suivants : prêt-à-porter féminin et accessoires, idées cadeaux, produits de beauté et service bien-être, artisanat ethnique et artisanat d'art.

Le partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) sera poursuivi pour apporter un appui à la professionnalisation des commerçants au travers d'accompagnement ou de formation, favoriser l'animation du tissu commercial en mettant en valeur les commerçants vitriots au travers du

dispositif des *“Pépites du commerce de proximité”*, accompagner l’association de commerçant créée en 2023 à se structurer et permettre la mise en place d’instances de concertation spécifique au commerce avec les habitants.

Afin de faciliter les démarches des commerçants, ainsi que l’information aux Vitriots, l’espace dédié au commerce sera étoffé et facilité via la refonte du site internet de la Ville. Le service commerce poursuivra ainsi ses efforts pour assurer le rôle d’interface privilégiée des commerçants afin de tendre vers un rôle de guichet unique.

En termes de réflexions stratégiques, afin de renforcer l’offre et l’attractivité des centralités commerciales existantes dans la ville et d’anticiper celles dans les secteurs en devenir des secteurs en OIN, la Ville engagera la réalisation du diagnostic du tissu commercial de la Ville, en vue d’actualiser les actions du Plan Action Commerce.

En complément, deux études de marchandisage sont engagées sur les secteurs des ZAC Rouget de Lisle et de Gare Ardoines et devraient aboutir à des préconisations en 2025.

Les marchés aux comestibles constituent aussi un enjeu fort pour la collectivité. L’accompagnement de marchés plus respectueux de l’environnement et du cadre de vie des habitants sera davantage développé. En particulier, la gestion des déchets produits par les marchés aux comestibles fera l’objet d’une attention particulière, tout comme l’optimisation du nettoyage des espaces publics en fin de séances des marchés avec la création d’un local déchet dont les études débiteront en 2025. La halle du 8 mai 45 fera par ailleurs l’objet de travaux de rénovation intérieure afin de proposer un espace plus confortable aux usagers de ce marché et accroître l’attractivité de la halle. Le succès des marchés aux comestibles amène la Ville à poursuivre ses réflexions sur le déploiement futur de marchés aux comestibles dans les quartiers de l’OIN.

D. Développer la nature en ville et agir pour l’environnement

Au travers **des espaces verts facteurs de biodiversité**, de vivre-ensemble et d’amélioration du cadre de vie des Vitriot.e.s, la Ville va poursuivre l’aménagement d’espaces verts publics dans les quartiers et ses investissements visant à dynamiser l’agriculture urbaine locale. Le budget consacré à la nature en ville sera très largement doté en 2025 malgré les contraintes qui pèsent sur les finances locales, pour répondre à une demande écologique et sociale forte des habitants.

La Ville gère près de 47 hectares d’espaces végétalisés, répartis entre les parcs, squares, les espaces publics, les berges de Seine et les réserves foncières, ainsi que plus de 6.500 arbres communaux. Le plan « 1000 arbres » s’achèvera en 2025 au travers de nouvelles plantations venant poursuivre l’extension du patrimoine arboré communal.

Les travaux de paysagement des cours d’école se poursuivront également dans une volonté toujours marquée de proposer aux enfants vitriots des espaces végétalisés et respectueux de leur environnement. Deux réalisations viendront ainsi ponctuer cet engagement en 2025 : sur l’école Makarenko et avec la livraison de la nouvelle école Bel Air intégrant dès sa conception ce besoin indispensable pour les enfants et la communauté éducative.

Le renforcement de la végétalisation, la biodiversité et l’agriculture urbaine se traduira significativement par des inscriptions budgétaires au Budget primitif (B.P.) 2025.

Il s’agira concrètement en 2025 de :

- Poursuivre le renouvellement du patrimoine arboré et proposer de nouvelles plantations d’arbres dans le cadre du Plan 1000 arbres

- Livrer le parc des Prairies du Fort, nouvel espace vert ouvert au public incluant des espaces de détente, de jeux, et intégrant des espaces pédagogiques spécifiques en lien avec l'agriculture urbaine et la biodiversité, avec les soutiens financiers de la Métropole du Grand Paris, la Région Île-de-France, le département du Val de Marne.
- Réaménager le square Vilmorin en vue d'y créer un espace végétalisé ouvert au public d'une part et une réserve de biodiversité d'autre part.
- Engager la première tranche de travaux de réaménagement des aires de jeux du parc Joliot Curie.
- Lancer les études pour réaménager l'Aire des Granges prochainement libérée par la Société des Grands Projets à échéance de la livraison du Métro du Grand Paris.
- Favoriser le développement d'une agriculture urbaine, avec des investissements sur les sites de production existants, et notamment réaliser un site de production arboricole communal, avec la mise en place d'une pépinière provisoire dans le quartier du 8 mai.
- Réaliser les travaux de végétalisation d'une cinquième cour à l'école Makarenko , avec en parallèle la livraison de la cour végétalisée du nouveau groupe scolaire des Ardoines.
- Poursuivre la sensibilisation de tous les publics à la place de la nature en ville, à travers la programmation d'événements tels que les rendez-vous des Mains Vertes et des interventions dans les écoles.
- Poursuivre les investissements liés à la présence des animaux en ville, avec la mise en place nouvelle d'un troupeau de brebis sous gestion communale.
- Poursuivre le travail sur l'atlas de la biodiversité voué à promouvoir et préserver la biodiversité locale.

5. Vivre la solidarité au quotidien

A. La solidarité au cœur de nos actions

Au-delà des actions de solidarités portés par les services municipaux, en lien avec de nombreuses associations et partenaires, la ville propose des services propres dédiés aux solidarités.

Ainsi, le service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) intervient 7 jours sur 7 et propose pour les personnes âgées et adultes en situation de handicap des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile (40 342 heures – 255 bénéficiaires), la livraison de repas à domicile (45 332 – 155 en moyenne bénéficiaires), des soins à domicile (17 697 interventions pour 65 patients accompagnés).

Au travers du Centre Communal d'Action Sociale, nombreuses actions sont menées en direction des retraités chaque année. (activités physiques adaptées, sophrologie, chorale, ateliers d'accès au numérique, mémoire, santé, d'arts plastiques, cours d'anglais, sorties mensuelles ou séjours, activités d'été ...

12 668 paniers repas livrés par an aux retraités sur les 2 éditions ainsi que l'organisation d'un repas (Guinguette en 2024) ;

En matière de solidarité, la Ville continuera à soutenir significativement l'établissement public communal du C.C.A.S., soulignant l'importance des services en direction des seniors, des plus démunis ainsi que le soutien aux personnes porteuses de handicap. Les moyens mis en œuvre en ce sens demeurent constants, s'adaptant au mieux aux évolutions des besoins des plus démunis.

L'ensemble des crédits consacrés à l'action sociale et aux solidarités s'élève à 10,7 M€. La municipalité réaffirme son engagement pour une vie digne, par le maintien fort de ses services municipaux et l'accompagnement aux associations de solidarité.

Le C.C.A.S propose également des aides financières et secours d'urgence sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé, de secours en espèces, d'aide aux impayés d'énergie, de soutien budgétaire, de prise en charge des dettes d'activités périscolaires, de crèches et du centre de santé. Ce sont ainsi 228 620 € d'aides qui auront été délivrées. L'action sociale se traduit également par des subventions allouées à des associations sollicitant le CCAS pour le répondre aux crises sanitaires, climatiques...

Vitry-sur-Seine dispose d'un Point Conseil Budget (PCB) labellisé, accueillant des usagers de tout le département. Il est doté également d'un secteur d'accès aux droits des migrants. Il s'agit d'un dispositif communal singulier et exceptionnel, plus que jamais nécessaire à l'heure actuelle.

Le C.C.A.S. gère également quatre résidences autonomie, soit 208 logements. Les agents du C.C.A.S ont également la charge de l'animation des activités et des loisirs proposés aux résidents (sorties, repas de fête, animations, activités diverses). A ce titre, les résidences autonomie accueillent 10 jeunes dans le cadre d'un partenariat intergénérationnel (groupe SOS Seniors).

Le centre social la Maison des Vitry'haut poursuit son développement. Des activités sont proposées toute l'année pour toutes les tranches d'âge. 384 adhérents étaient comptabilisés lors de la dernière saison ainsi que 31 bénévoles. Le centre social est également fortement implanté dans le quartier et très impliqué dans l'organisation des moments festifs organisés dans le quartier. La participation citoyenne y est très importante, ce qui permet de développer les projets selon les besoins des habitants, par l'intermédiaire notamment du conseil d'animation.

La Ville développe une politique ambitieuse depuis de nombreuses années pour intégrer les personnes en situation de handicap avec cette année :

- La mise en place d'un nouveau Schéma directeur d'accessibilité en 2024, avec un travail plus axé sur la chaîne de déplacement pour garantir une meilleure inclusion et répondre aux besoins des vitriots en situation de handicap permanente ou provisoire, mais également aux seniors, aux jeunes parents (poussettes...).
- La création de nombreuses places de stationnement réservées aux PMR en 2024 (plus de 300 dans la ville aujourd'hui).
- L'installation d'un pèse personne électronique pour fauteuil au CMS en 2025.
- L'aménagement de mobilier PMR chaque année dans les parcs et jardins.

Le secteur handicap travaille à l'élargissement de l'offre en para sport, au développement du « Duoday », au renforcement de l'animation en marge du spectacle de fin d'année et à l'organisation d'une conférence - débat à l'occasion du Festicapaix.

L'année 2024 a donc été marquée plus particulièrement au CCAS par :

- La poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité
- L'extension du nombre de places du SSIAD avec la création de nouveaux postes pour le bénéfice de plus de personnes âgées
- La mise en place d'une offre d'accompagnement social pour les personnes isolées
- La poursuite des travaux d'accessibilité des Résidences autonomie

Pour 2025, la Municipalité se fixe comme priorités :

- Mise en place du service autonomie mixte (rapprochement SSIAD et SAAD)
- Renouvellement du projet social de la maison des Vitry'haut
- Evaluation unique des résidences
- L'audit des résidences autonomie
- La poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité

B. Droit au logement pour toutes et tous

La Ville poursuit en 2025 la mobilisation pour le droit d'un logement digne et accessible pour tous. En matière de construction, la politique municipale de l'habitat se caractérise par le développement d'une offre de logements accessibles et adaptés aux besoins des Vitriots-e-s, avec près de 40% de logements sociaux, de logements en accession, de logements intermédiaires et de logements spécifiques notamment en direction des jeunes et des personnes âgées. En 2024, ce sont près de 250 logements neufs qui ont été livrés sur la ZAC Gare Ardoines, avec un doublement des livraisons prévues en 2025 sur ce secteur et environ 90 logements dans le tissu existant sur le reste de la ville.

Au 1er janvier 2024, Vitry-sur-Seine comptabilise 15 830 logements locatifs sociaux sur son territoire, représentant près de 40% des résidences principales. Depuis plus de 15 ans, la demande de logement social ne cesse de progresser sur le territoire avec plus de 8000 demandeurs de logements sociaux à ce jour. Or la Ville ne dispose que d'un contingent de 20% dans les nouveaux programmes de logements sociaux, en contrepartie des aides municipales et des garanties d'emprunt qu'elle accorde aux bailleurs. En 2024, il y a eu 437 attributions de logements sociaux dont 92 logements sur le contingent Ville.

Par le biais des chartes Habitat (construction neuve et logement social), dont l'évolution est en cours, la Ville continue à porter auprès des promoteurs des exigences de qualité des logements neufs et de maintien de prix accessibles aux Vitriots.es désireux d'accéder à la propriété.

La réhabilitation du patrimoine de logements sociaux et privés représente l'autre priorité majeure de la municipalité, opérations menées dans le cadre du renouvellement urbain au titre du NPRU et dans le cadre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés – (P.O.P.A.C). 17 adresses ont été identifiées à Vitry Sur Seine dans le cadre de ce dispositif préventif, permettant d'accompagner les copropriétés en voie de fragilisation, afin de redresser leur situation et de leur donner des outils pour faciliter leur bon fonctionnement futur.

Au côté des bailleurs, la municipalité poursuit la concertation avec les habitants et la mise en œuvre de projets de renouvellement urbain (Agence nationale de Rénovation Urbaine) et de développement (Opération d'Intérêt national) destinés à permettre des trajectoires résidentielles et d'offrir aux habitants tous les équipements et services de proximité.

L'accompagnement des habitants et l'accès à un logement digne pour tous seront confortés par le maintien des dispositifs suivants, visant à faciliter l'accès ou le maintien dans un logement des publics spécifiques et des plus démunis :

La Ville continue d'abonder le Fonds de Solidarité Habitat (F.S.H.), dispositif porté par le Conseil départemental du Val de marne, très largement insuffisant pour faire face aux difficultés croissantes des Vitriots le soutien financier de la Ville est donc indispensable pour compléter les aides du Département, qui se sont élevées à 119 599 €, pour 109 ménages vitriots, dont :

- 56 276 € (47%) au titre d'un accès au logement de 83 ménages
- 63 323 € (53%) au titre du maintien dans les lieux de 26 ménages

Le partenariat avec l'ADIL et les permanences de conseils juridiques et d'information, ainsi que celle spécifique aux dossiers DALO.

Entre 2021 et 2024, ce sont environ 3500 vitriotes et vitriots qui ont eu accès à un conseil juridique auprès de l'ADIL, dont environ 650 lors des différentes permanences régulières. Les consultations concernent principalement les rapports locatifs, notamment les impayés, les réparations du logement et le mal logement. On note à partir de 2022 l'émergence de problématiques liées aux charge (17% en 2022 puis 31% en 2023), en raison de l'augmentation des coûts que le marché européen de l'énergie fait peser sur les ménages. Concernant le DALO, la Ville a mis en place 2 permanences par mois, une

au sein du Point d'Accès aux Droits au relais Mairie Gare (28, avenue Paul-Vaillant Couturier) et une autre au sein de la Maison des Vitry-Haut (15, rue Lebrun), soit environ 550 consultations

En 2025, la Ville organisera la 4ème édition du forum du logement pour échanger sur les problématiques du logement avec les habitants et les partenaires.

Ces Rendez-vous annuels sont un véritable succès auprès des bailleurs et partenaires, et des habitants, pour la qualité des échanges. En 2024, ce sont plus de 500 personnes qui sont venues écouter les débats et échanger, et 150 contacts ont été pris pour un rendez-vous au cours de l'année. A ce jour toutes ont été recontactées.

Le forum 2025 sera l'occasion d'informer les habitants plus spécifiquement sur la mise en œuvre du permis de louer à compter d'octobre 2025. Le permis de louer fera l'objet d'une délibération au conseil municipal du 12 février 2025 et conseil territorial du 18 mars 2025.

Dans le cadre de la rétrospective marquant les 100 ans de luttes, le forum logement accueillera également une exposition temporaire retraçant les combats et la lutte de la municipalité pour le logement pour tous depuis 100 ans.

Depuis le dernier forum et dans la continuité des conventions de partenariat Ville –bailleurs signées lors du forum logement 2024, la Ville et les deux plus gros bailleurs de la commune ont signé une convention de ""gestion en flux dans laquelle sont inscrits les droits et la qualité des logements à remettre à disposition de la Ville ; ceci pour répondre au mieux aux besoins des vitriots et de préserver les droits acquis du fait de la politique volontariste de la Ville à accompagner le développement du logement social sur la Commune,

C. La santé un bien précieux

La santé est un bien précieux qui doit être protégé. Les soins ne doivent pas être considérés comme une marchandise et l'accès aux soins doit être ouvert de façon égale à tous les habitants.

La ville de Vitry-sur-Seine contribue aux soins sur le territoire communal grâce au Centre municipal de Santé (C.M.S.) qui met à disposition de la population les services de professionnels du soin sans dépassement d'honoraires (*médecins généralistes et spécialistes, dentistes, sage-femmes, infirmiers*), du diagnostic (*radiologues et biologistes*), de la prévention (*éducation thérapeutique, dépistage des maladies sexuellement transmissibles*).

Le Centre Médico-psychopédagogique (C.M.P.P.), dédié à la santé mentale des jeunes, mobilise une équipe pluridisciplinaire (*psychiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, assistante sociale*).

La Ville développe une politique active de prévention pilotée par le Service Promotion de la Santé (S.P.S.). Celui-ci réalise des programmes de dépistage de cancer (*sein, colorectal et col de l'utérus*), de vaccinations, de lutte contre les addictions, de formation des professionnels de santé au repérage des victimes de violences et au développement des compétences psycho-sociales.

La Commune anime le Conseil Local de Santé Mentale (C.L.S.M.) qui réunit tous les acteurs des secteurs sanitaire et médicosocial au service des personnes souffrant de troubles psychiques, psychologiques ou cognitifs. Elle est la cheville ouvrière du Contrat local de santé (C.L.S.) renouvelé en 2024 entre la Ville, l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) et la CPAM du Val de Marne. La Ville a contractualisé à partir du 1^{er} janvier 2025 le financement du CMPP avec l'ARS dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Ce nouveau mode de financement devrait faciliter le développement de l'activité de l'établissement et permettre :

- de poursuivre les partenariats noués avec les Hôpitaux de Saint Maurice pour la mise en place, à partir de 2025, d'un projet de prévention des troubles psychiques en périnatalité.

- de remobiliser le CLSM pour identifier les actions prioritaires à conduire sur le territoire en lien avec les professionnels (le CMP porté par l'hôpital Paul Guiraud, la CPTS, et les établissements médicosociaux et sociaux du territoire).

La municipalité prolongera son engagement pour le développement de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). Forte d'une centaine d'adhérents, la CPTS développera des actions pour renforcer l'accès des patients vulnérables à un médecin traitant, améliorer les parcours de santé des jeunes, des personnes âgées, en santé mentale et rendre le territoire attractif pour l'installation de nouveaux professionnels de santé.

La Ville reste soucieuse d'une approche globale de la santé. Elle continuera à prendre en compte les facteurs de bien-être et de santé des habitants dans tous les projets développés sur le territoire communal.

IV. Budgets Annexes

1. CMPP

Depuis sa fondation en 1971, Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique municipal CMPP « L'Imagerie » de Vitry sur Seine, accueille les personnes qui s'y présentent spontanément ou y sont adressées par ses partenaires de l'Education Nationale, des Services Sociaux, et par tout autres professionnels du champ du social et/ou de la santé. Son offre de soin s'adresse aux enfants et adolescents de 0 à 20 ans, ainsi qu'à leurs parents. Ses missions se déclinent, sous autorité médicale, en psychothérapies, rééducations et suivis psychopédagogiques.

Le CMPP est un établissement médico-social sous la tutelle financière de l'Agence Régionale de Santé (ARS). En janvier 2025, le service change de mode de financement, passant d'une tarification dite à la consultation, à une dotation globale forfaitaire annuelle de fonctionnement. Si cette modalité de gestion entraîne des contraintes, elle offre la possibilité d'adapter au mieux les ressources du service aux besoins de la population en permettant une plus grande souplesse dans la gestion des ressources.

Au regard des besoins exprimés, il apparaît d'une part, qu'il s'agisse de la patientèle, ou des indications recueillies dans la liste d'attente, que 31% des enfants et des adolescents sont concernés par des troubles d'apprentissage au sein de la structure scolaire. Et d'autre part que le CMPP doivent répondre à une forte augmentation de la demande d'assistance sociale liée à la dégradation des conditions sociales des vitriots et à l'augmentation des besoins d'accompagnement vers des structures de soins adaptées.

45% des enfants suivis au CMPP souffrent de pathologie handicapante, c'est-à-dire : autisme, retard global, retard mental, anomalie génétique et chromosomique. Pour ces enfants, une large part des actions consiste en une recherche d'institutions dédiées (hôpital de jour institutions, instituts médico-professionnel ou médico éducatif). Au total, l'établissement a assuré sur l'année 2024 pour 51 enfants, la constitution, l'envoi et le suivi de 599 dossiers. Le nombre d'enfants ayant besoin de structures institutionnelles (HDJ ou IME) au total est proche de 180, parmi la file active totale. Il est nécessaire développer la capacité d'accueil et d'accompagnement du CMPP.

Un diagnostic partagé a été réalisé en 2024 avec l'ARS 94 dans l'objectif du passage en CPOM de l'établissement conformément à la réglementation.

Le passage en CPOM permettra un retour à l'équilibre financier sur les exercices comptables grâce à une dotation globalisée garantie sur 5 ans (2024 –2029). Ce passage en dotation globalisée constitue

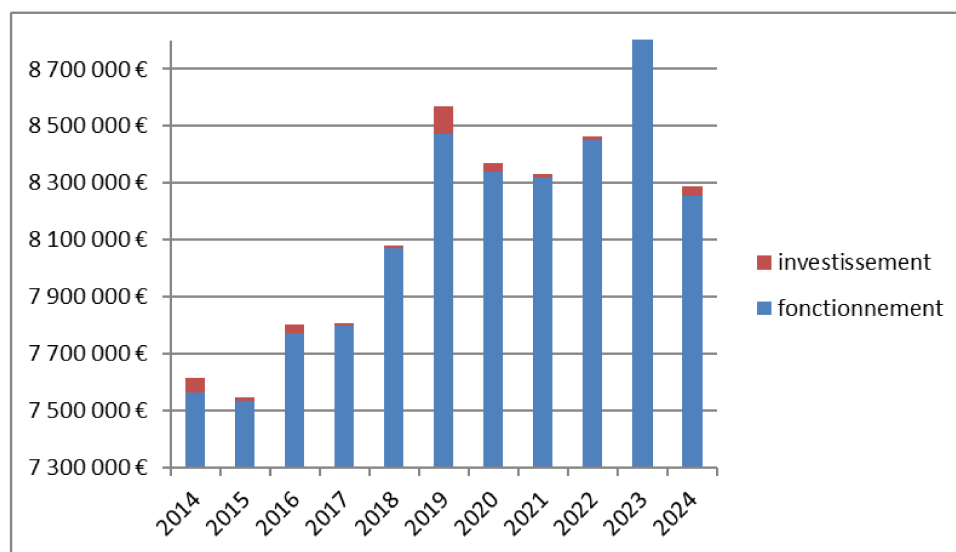
un levier important pour le retour à l'équilibre financier du CMPP en quittant la logique de la tarification à l'acte.

Le montant de la base budgétaire au 1er janvier 2025 s'élève à 2 335 267 euros. Cette dotation globalisée permettra au CMPP de disposer par douzième de la totalité de sa dotation annuelle et non plus seulement selon l'activité réalisée, facturée et recouvrée.

Le passage en CPOM permettra en outre une reprise des résultats budgétaires déficitaires 2023 et 2024 par l'ARS, respectivement sur les exercices budgétaires 2025 et 2026.

2. Restauration municipale

Ce budget vise à dissocier les recettes de ventes de repas assujetties à la TVA (cantine municipale) ou non (repas scolaires) du budget général.



L'essentiel des dépenses est constitué d'achats de repas au SIDORESTO, dont la ville est membre. Les recettes proviennent de la vente des repas aux usagers (principalement scolaires) et d'une participation de la ville, qui compense les effets de la politique sociale dus à l'application d'un quotient familial. L'ensemble des participations familiales représente environ 30 % du coût réel du service rendu.

La préparation budgétaire pour l'année 2025 se base sur les tarifs votés en juin 2024, malgré l'impact de la hausse des denrées alimentaires.

Dans le cadre de sa politique éducative et d'accompagnement de l'enfant, la Ville garantit aux élèves un service de restauration à forte exigence (*recours aux circuits courts et locaux, suppression du plastique, tri des déchets alimentaires, lutte contre le gaspillage, pas d'assemblage, grande attention portée à la qualité des produits à haute valeur environnementale, prise en considération des remarques des usagers*).

Près de 60% des enfants scolarisés restent déjeuner à la restauration dans les écoles primaires et de ce fait ce sont près de 6400 repas qui sont fabriqués chaque jour pour Vitry.

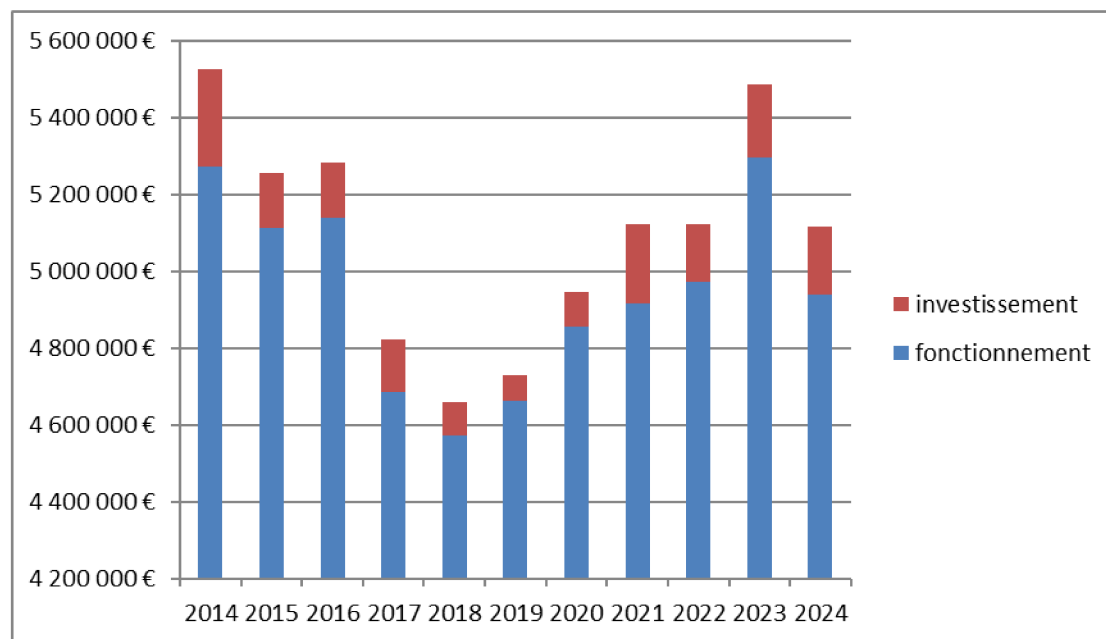
Les priorités de la Municipalité en 2025 visent à engager le remplacement des barquettes plastiques par des barquettes en inox dans trois nouvelles écoles, et tendre vers les objectifs fixés par la loi Egalim en augmentant toujours plus le pourcentage de bio dans les repas (3 éléments bio dont 1 pain BIO par

repas) qui constitue une orientation structurante pour le Sidoresto en tendant vers le 50 % bio et de produits bénéficiant d'un signe officiel d'identification de la qualité produits AOP, AOC, Labellisés).

3. CMS

Le Centre Municipal de Santé Pierre ROUQUES, CMS de Vitry-sur-Seine est un centre de soins polyvalent qui fournit des soins de premier et second recours, sans avance de frais. Il se distingue par sa taille, sa diversité d'activité, son offre de soins et son plateau technique.

On peut retenir comme idée forte cette année, une augmentation globale de l'activité de soins par rapport à 2023. Le retour au niveau d'activité d'avant l'épidémie de Covid est presque atteint. Le CMS a poursuivi avec succès son objectif de maintien des effectifs médicaux et dentaires avec l'accueil de nouveaux professionnels.



De nouvelles activités ont été déployées, ainsi l'accueil d'un IPA Pathologies chroniques stabilisées. Une baisse du nombre de personnels paramédicaux est cependant à noter.

Des solutions alternatives ont été mises en place ou poursuivies, telles que le :

- Recours à des IDE retraitées
- Recours à des manipulateurs radio Intérimaires
- Accueil d'apprentis Assistants Dentaires
- Recrutement d'une psychologue

La modernisation du centre se poursuit après la rénovation des cabinets dentaires avec l'installation cette année d'une nouvelle table de radiologie, télécommandée, facilitant le travail de la manipulatrice radio, du médecin radiologue, le confort des patients et le rythme de prise des clichés. Ces nouveaux appareils permettront à terme le passage au tout numérique et l'alimentation du dossier médical partagé.

Nouvelle activité notable cette année :

Lutte contre les infections à Papillomavirus Humain (HPV): Création d'équipes vaccinales mobiles pour répondre à la demande de l'ARS d'Aller-Vers les huit collèges de Vitry sur Seine avec pour objectif la vaccination gratuite contre les HPV de 300 des quelques 1 000 élèves de 5ème scolarisés sur la ville.

CPTS : Participation active du CMS à la création de la CPTS Vitry-sur-Seine, poursuite de réunions préparatoires avec les professionnels libéraux de la ville, rédaction d'un projet tenant compte du Diagnostic Territorial de Santé, signature d'une convention avec la CPAM et l'ARS.

Le CMS a accueilli 15 175 patients. 11 919 patients dans le service médical et 3 256 patients dans le service dentaire.

La file active reste inférieure à 2019, année référence d'avant la crise Covid, avec -13,5% (-2 370 patients).

Cependant la file active est en augmentation de 7% par rapport à 2022 avec 3% d'augmentation pour le secteur médical et 25% pour le secteur dentaire.

La patientèle commune Médical/Dentaire représente 11,2% de la file active.

Le CMS a accueilli 4 336 nouveaux patients : 3 612 patients au service médical et 926 patients au service dentaire.

Le nombre de nouveaux patients en médecine et en dentaire, tous confondus, est stable par rapport aux années précédentes. Nous pouvons observer en revanche que la distribution entre le médical et le dentaire laisse apparaître une nette progression de ce dernier au détriment du médical. Les nouveaux patients représentent 30,8% de la file active.

La patientèle vitriote est la plus représentée avec 74% des usagers du CMS, en légère baisse par rapport aux années précédentes. A noter toutefois que 93% de la patientèle provient toujours très majoritairement du département du Val de Marne.

5 605 patients relèvent du dispositif CSS ou AME, soit 37% de la patientèle du Centre. Une part qui demeure stable dans le temps. La patientèle accueillie au CMS est principalement féminine représentant ainsi 62% du total, avec 8 721 femmes et 5 429 hommes. Ce constat corrobore les statistiques observées au niveau national. Selon l'INSEE, en France en 2019, 88% des femmes ont consulté un médecin généraliste contre 80% pour les hommes.

Les patients âgés de plus de 60 ans représentent 27% de la file active du CMS. A noter que nous observons un taux similaire auprès des médecins libéraux de la ville.

La prise de RDV au CMS est gérée par les agendas "Doctolib". Les RDV peuvent se prendre par internet, par téléphone ou sur place, avec rappel du praticien, de la date et heure du rdv par sms.

En 2023, toutes spécialités confondues, on a enregistré :

- 67 000 RDV confirmés (63 063 en 2022)
- 60 390 ont été honorés (51 227 RDV en 2022)
- 2 700 excusés avec reprise selon les disponibilités des agendas praticiens
- 2 650 absents non excusés

Compte tenu des difficultés actuelles d'accès aux soins, l'amélioration de l'absentéisme des patients demeure un objectif prioritaire pour 2025. Des pistes d'actions sont déjà à l'étude.

Les effectifs des professionnels du CMS représentent 57,8 ETP dans les métiers médicaux, du dentaire, de la radiologie, paramédicaux, et administratifs. Malgré les mobilités professionnelles importantes dans ces secteurs, ce chiffre est stable depuis plusieurs années.

L'année 2024 a été caractérisée par la poursuite de la progression globale de la fréquentation du Centre Municipal de Santé, se traduisant par une hausse du nombre de patients accueillis dans l'ensemble des services. Une progression des déclarations de médecin traitant a été constatée, notamment pour les enfants et les patients en Affection Longue Durée (ALD). Cette évolution a eu un impact positif sur les recettes de la structure.

Le CMS poursuivra en 2025 sa modernisation pour atteindre plusieurs objectifs opérationnels:

- Renforcement de la prise en charge des pathologies chroniques
- Augmentation des prescriptions de prophylaxie pré-exposition (PrEP)
- Développement de l'activité d'interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse
- Recrutement d'une psychologue
- Participation à la campagne de vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) dans 8 collèges
- Implication dans la création de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Vitry

Plusieurs projets structurants ont progressé :

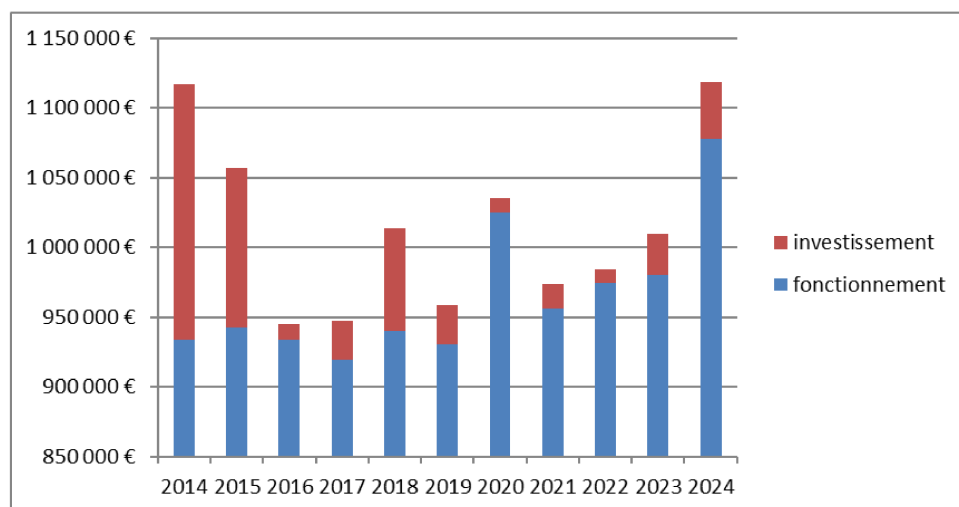
- Modernisation du service de radiologie (remplacement du panoramique dentaire)
- Accueil d'apprentis au service dentaire (assistants et prothésistes)
- Accueil de stagiaires cadres de santé
- Mise en place de réunions régulières avec les différents professionnels

Exploitation du nouveau logiciel métier intégrant l'ensemble des activités du centre. Le CMS s'est en outre impliqué dans des actions de santé publique en lien avec le Service Promotion Santé, notamment lors d'Octobre Rose et de la Journée mondiale de lutte contre le VIH.

Les axes d'amélioration identifiés pour 2025 concernent la qualité des soins, l'innovation et la numérisation. L'investissement dans des équipements innovants vise à renforcer l'attractivité du CMS pour les professionnels et à améliorer la prise en charge des patients. Des projets de télé radiologie et de télé-expertise dermatologique sont à l'étude.

4. Cinéma municipal

Le "3 Cinés Robespierre" regroupe trois salles de 200, 120 et 60 places. On y projette des films d'actualité à caractère familial et à destination du jeune public. La politique tarifaire permet aux Vitriot.e.s d'avoir accès aux sorties nationales à des tarifs très avantageux. Depuis 2011 la programmation a été reconnue par le label « art et essai » notamment pour la diffusion hebdomadaire de films en version originale sous-titrée. Des soirées conviviales sont également programmées tout au long de l'année (Cinéville, cinéclub, ciné rencontre, cinéma en plein air). Il reçoit aussi un public scolaire, dans le cadre de l'éducation à l'image.



Les dépenses sont principalement liées aux frais de personnel et à l'achat de films. La modernisation des salles (passage au numérique, par exemple) nécessite parfois l'inscription de dépenses d'investissement. Les recettes résultent des entrées et d'une participation de la ville, qui permet de réduire les tarifs pratiqués. L'activité de cet équipement municipal culturel reconnu par les Vitriote.s se traduit en moyenne par 75.000 entrées payantes par an. Il veillera à poursuivre ses actions en 2024, malgré la crise qui frappe l'industrie cinématographique, qui se caractérise par une forte baisse de fréquentation des salles.